



**Direct Energie**

**Comptes consolidés  
au 31 décembre 2016**

## SOMMAIRE

---

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>4</b>
<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL</b> .....	<b>5</b>
<b>ETAT DE SITUATION FINANCIERE</b> .....	<b>6</b>
<b>ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>7</b>
<b>TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE</b> .....	<b>8</b>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DIRECT ENERGIE</b> .....	<b>9</b>
<b>NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>9</b>
<b>NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</b> .....	<b>27</b>
<b>NOTE 3. PRINCIPALES VARIATIONS DE PERIMETRE</b> .....	<b>30</b>
<b>NOTE 4. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b> .....	<b>33</b>
<b>NOTE 5. COUTS DES VENTES</b> .....	<b>33</b>
<b>NOTE 6. CHARGES DE PERSONNEL</b> .....	<b>34</b>
<b>NOTE 7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS</b> .....	<b>35</b>
<b>NOTE 8. PRODUITS ET CHARGES LIES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE</b> .....	<b>35</b>
<b>NOTE 9. RESULTAT FINANCIER</b> .....	<b>36</b>
<b>NOTE 10. IMPÔTS</b> .....	<b>37</b>
<b>NOTE 11. RESULTAT PAR ACTION</b> .....	<b>40</b>
<b>NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> .....	<b>41</b>
<b>NOTE 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> .....	<b>43</b>
<b>NOTE 14. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES</b> .....	<b>45</b>
<b>NOTE 15. STOCKS</b> .....	<b>46</b>
<b>NOTE 16. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b> .....	<b>47</b>
<b>NOTE 17. AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS</b> .....	<b>48</b>
<b>NOTE 18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b> .....	<b>49</b>
<b>NOTE 19. CAPITAUX PROPRES</b> .....	<b>49</b>
<b>NOTE 20. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS</b> .....	<b>52</b>
<b>NOTE 21. PROVISIONS</b> .....	<b>54</b>
<b>NOTE 22. CONTRATS DE LOCATIONS-FINANCEMENT</b> .....	<b>56</b>
<b>NOTE 23. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b> .....	<b>57</b>
<b>NOTE 24. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS</b> .....	<b>57</b>
<b>NOTE 25. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS</b> .....	<b>57</b>

<b>NOTE 26. INFORMATIONS SECTORIELLES .....</b>	<b>69</b>
<b>NOTE 27. ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>71</b>
<b>NOTE 28. PARTIES LIEES .....</b>	<b>73</b>
<b>NOTE 29. REMUNERATION DES DIRIGEANTS .....</b>	<b>74</b>
<b>NOTE 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>74</b>
<b>NOTE 31. EVENEMENTS POST CLOTURE .....</b>	<b>75</b>
<b>NOTE 32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>76</b>

## COMPTES DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2016	31/12/2015
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>4</b>	<b>1 692 429</b>	<b>1 016 535</b>
Coûts des ventes	5	(1 458 660)	(868 083)
<b>Marge brute</b>		<b>233 769</b>	<b>148 452</b>
Charges de personnel	6	(34 583)	(26 391)
Autres produits et charges opérationnels	7	(83 242)	(65 588)
Amortissements		(29 186)	(22 507)
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>		<b>86 758</b>	<b>33 965</b>
Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés		21 394	(11 636)
Energie à caractère opérationnel			
Cessions d'actifs non courants	12-13	(2 453)	(5 929)
Pertes de valeur sur actifs non courants		(112)	(550)
Produits et charges liés aux variations de périmètre		(628)	(120)
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>104 959</b>	<b>15 731</b>
Coût de l'endettement financier net		(10 819)	(3 743)
Autres produits et charges financiers		(389)	65
<b>Résultat financier</b>	<b>9</b>	<b>(11 208)</b>	<b>(3 678)</b>
Impôt sur les sociétés	10	29 454	17 010
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	14	352	(62)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>123 557</b>	<b>29 001</b>
Résultat net des activités abandonnées		-	(1 754)
<b>Résultat Net</b>		<b>123 557</b>	<b>27 247</b>
dont Résultat net part du Groupe		123 557	27 247
dont Résultat net part des minoritaires		-	-
<b>Résultat par action (en euros)</b>	<b>11</b>	<b>3,01</b>	<b>0,67</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>11</b>	<b>2,85</b>	<b>0,64</b>
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	11	3,01	0,71
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	11	2,85	0,68
Résultat par action des activités abandonnées (en euros)	11	-	(0,04)
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euros)	11	-	(0,04)

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	31/12/2016			31/12/2015		
	Total	Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Résultat net</b>	<b>123 557</b>	<b>123 557</b>	-	<b>27 247</b>	<b>27 247</b>	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
<i>Impact impôts différés</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	130 768	130 768	-	(88 392)	(88 392)	-
<i>Impact impôts différés</i>	(7 157)	(7 157)	-	-	-	-
Quote-part des entreprises associées	-	-	-	527	527	-
<b>Total éléments recyclables</b>	<b>123 611</b>	<b>123 611</b>	-	<b>(87 864)</b>	<b>(87 864)</b>	-
Pertes et gains actuariels	-	-	-	-	-	-
<i>Impact impôts différés</i>	-	-	-	-	-	-
<b>Total éléments non recyclables</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat Global</b>	<b>247 168</b>	<b>247 168</b>	<b>-</b>	<b>(60 617)</b>	<b>(60 617)</b>	<b>-</b>

## ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	12	50 170	40 949
Immobilisations corporelles	13	76 217	47 661
Participations dans les entreprises associées	14	1 434	902
Instruments financiers dérivés non courants	25	19 334	8 494
Autres actifs financiers non courants	25	1 342	1 458
Autres actifs non courants	17	8 210	5 279
Impôts différés actifs	10	66 467	40 780
<b>Actifs non courants</b>		<b>223 173</b>	<b>145 522</b>
Stocks	15	38 458	36 245
Clients et comptes rattachés	16	413 279	220 596
Instruments financiers dérivés courants	25	137 084	35 843
Autres actifs financiers courants	25	18 364	70 688
Autres actifs courants	17	30 263	69 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	368 867	35 230
<b>Actifs courants</b>		<b>1 006 314</b>	<b>468 102</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 229 487</b>	<b>613 624</b>
Capital et primes		15 307	9 003
Réserves consolidées et résultat		188 769	71 717
Actions propres		(207)	(88)
Autres éléments du résultat global		13 630	(109 981)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>217 499</b>	<b>(29 350)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>19</b>	<b>217 499</b>	<b>(29 350)</b>
Provisions non courantes	21	37 658	5 051
Instruments financiers dérivés non courants	25	17 311	81 354
Autres passifs financiers non courants	25	182 843	114 829
Autres passifs non courants	24	4 759	2 164
Impôts différés passifs	10	13 065	21 130
<b>Passifs non courants</b>		<b>255 637</b>	<b>224 528</b>
Provisions courantes	21	14 169	6 776
Fournisseurs et comptes rattachés	23	242 602	187 818
Instruments financiers dérivés courants	25	103 925	83 851
Autres passifs financiers courants	25	145 689	69 113
Autres passifs courants	24	249 966	70 887
<b>Passifs courants</b>		<b>756 351</b>	<b>418 446</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 229 487</b>	<b>613 624</b>

## ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Note	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultat	Actions propres	Autres éléments du résultat global		Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
						Variations de juste valeur*	Autres			
<i>En milliers d'euros</i>										
<b>Capitaux propres au 31/12/2014 historiques</b>		<b>4 079</b>	<b>4 923</b>	<b>48 534</b>	<b>(101)</b>	<b>(21 590)</b>	<b>(527)</b>	<b>35 319</b>	-	<b>35 319</b>
<b>Impacts IFRIC 21</b>		-	-	<b>704</b>	-	-	-	<b>704</b>	-	<b>704</b>
<b>Capitaux propres au 01/01/2015 retraités</b>		<b>4 079</b>	<b>4 923</b>	<b>49 238</b>	<b>(101)</b>	<b>(21 590)</b>	<b>(527)</b>	<b>36 022</b>	-	<b>36 022</b>
Résultat net		-	-	27 247	-	-	-	27 247	-	27 247
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(88 392)	527	(87 864)	-	(87 864)
<b>Résultat global</b>		-	-	<b>27 247</b>	-	<b>(88 392)</b>	<b>527</b>	<b>(60 617)</b>	-	<b>(60 617)</b>
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options		-	-	1 351	-	-	-	1 351	-	1 351
Achats/ventes d'actions propres		-	-	-	13	-	-	13	-	13
Dividendes versés		-	-	(6 119)	-	-	-	(6 119)	-	(6 119)
<b>Capitaux propres au 31/12/2015</b>		<b>4 079</b>	<b>4 923</b>	<b>71 717</b>	<b>(88)</b>	<b>(109 981)</b>	<b>0</b>	<b>(29 350)</b>	-	<b>(29 350)</b>
Résultat net		-	-	123 557	-	-	-	123 557	-	123 557
Autres éléments du résultat global	19	-	-	-	-	123 611	-	123 611	-	123 611
<b>Résultat global</b>		-	-	<b>123 557</b>	-	<b>123 611</b>	-	<b>247 168</b>	-	<b>247 168</b>
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice d'options		71	6 234	-	-	-	-	6 304	-	6 304
Options	20	-	-	1 738	-	-	-	1 738	-	1 738
Achats/ventes d'actions propres		-	-	-	(119)	-	-	(119)	-	(119)
Dividendes versés		-	-	(8 242)	-	-	-	(8 242)	-	(8 242)
<b>Capitaux propres au 31/12/2016</b>		<b>4 150</b>	<b>11 157</b>	<b>188 769</b>	<b>(207)</b>	<b>13 630</b>	<b>0</b>	<b>217 499</b>	-	<b>217 499</b>

\* Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture, qui, au 31 décembre 2016 correspondent exclusivement à des achats et ventes d'énergie qualifiés de couverture au sens d'IAS 39, sont comptabilisées nettes d'impôts en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace.

## TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Résultat Net Consolidé	123 557	27 247
Charges / Produits d'impôts	(29 454)	(17 010)
Résultat financier	11 208	3 678
<b>Résultat Avant Impôt et Intérêts financiers</b>	<b>105 311</b>	<b>13 915</b>
Amortissements	29 186	22 507
Pertes de valeurs	112	550
Provisions et dépréciations	31 926	6 212
Effets de périmètre et autres résultats de cession	0	234
Dépenses liées aux paiements fondés sur des actions	1 738	1 351
Variation de juste valeur des instruments financiers	(25 280)	8 658
Autres éléments financiers sans effet de trésorerie	2 138	7 465
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(352)	62
<b>Éléments sans effets sur la trésorerie</b>	<b>39 468</b>	<b>47 040</b>
Impôts sur le résultat payés	(10 636)	-
Variation du besoin en fonds de roulement	84 873	(79 755)
<b>Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles</b>	<b>219 016</b>	<b>(18 800)</b>
Acquisitions d'immobilisations	(33 770)	(25 749)
Cessions d'immobilisations	-	3
Variation des dépôts et cautionnements	184 812	(55 511)
Acquisition de parts de sociétés non intégrées globalement	(10)	-
Acquisition de titres disponibles à la vente	0	(26)
Acquisition de filiale et fusion, sous déduction de la trésorerie acquise	(35 453)	(43 934)
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	-	3 672
Variation d'actifs financiers	-	27 871
Variation nette des prêts émis par l'entreprise	2 154	3 803
<b>Flux de trésorerie nets issus des activités d'investissement</b>	<b>117 733</b>	<b>(89 872)</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	6 304	-
Actions propres	(119)	13
Produits de l'émission d'emprunts	185 541	120 876
Remboursement d'emprunts	(177 117)	(840)
Intérêts financiers versés	(11 173)	(5 220)
Intérêts financiers reçus	901	647
Dividendes versés	(8 242)	(6 119)
<b>Flux de trésorerie nets issus des activités de financement</b>	<b>(3 904)</b>	<b>109 357</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>332 844</b>	<b>685</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>31 993</b>	<b>31 308</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>364 837</b>	<b>31 993</b>

## INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DIRECT ENERGIE

---

Direct Energie (la Société) est une société anonyme de droit français, enregistrée en France. Le siège du Groupe est domicilié au 2bis rue Louis Armand à Paris 75015, France et ses titres sont cotés sur le marché réglementé Euronext Paris.

Direct Energie couvre tous les métiers de la chaîne de valeur de l'énergie, intervenant de la production à la fourniture d'électricité et de gaz naturel, garantissant ainsi un développement équilibré et pérenne du Groupe. Direct Energie est le premier fournisseur alternatif multi-énergie en France.

Les comptes consolidés de Direct Energie et de ses filiales (le Groupe) sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire.

Le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016 en date du 13 mars 2017.

### Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

---

#### 1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du groupe Direct Energie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations (SIC et IFRIC).

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union Européenne sont disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm)

A l'exception des changements mentionnés ci-après, les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.

Les informations comparatives 2015 ont été établies selon le même référentiel.

#### 1.2 Evolution du référentiel comptable

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

### **1.2.1 Amendements d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2016**

Les amendements suivants, adoptés par l'Union Européenne, sont devenus d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 :

- Les amendements à IAS 19 « Régime à prestations définies – Cotisations des membres du personnel » ;
- Les amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ;
- Les amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »
- Les amendements à IAS 1 « Initiative Informations à fournir »
- Les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement »
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2010 – 2012
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2012 - 2014

Le Groupe n'a pas constaté d'impact significatif sur ses comptes consolidés au 31 décembre 2016 du fait de la mise en œuvre de ces amendements.

### **1.2.2 Textes adoptés par l'Union Européenne dont l'application n'est pas obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et non appliqués par anticipation par le Groupe**

- La norme IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients »

La norme IFRS 15, adoptée par l'Union Européenne le 29 octobre 2016, et les amendements associés sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Groupe mène actuellement une analyse des impacts potentiels de l'application de cette nouvelle norme et a identifié à ce jour le principal sujet décrit ci-après pouvant avoir une incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Des groupes de travail ont notamment été mis en place au cours du deuxième semestre 2016 concernant la comptabilisation des produits relatifs à la prestation d'acheminement d'électricité et de gaz, qui sont actuellement, en application de la norme IAS 18, inclus dans le chiffre d'affaires du groupe.

La norme IFRS 15 introduit des critères supplémentaires relatifs à la comptabilisation d'un chiffre d'affaires qui pourraient conduire à ne comptabiliser en chiffre d'affaires que la vente d'énergie.

Parmi les autres sujets en cours d'analyse figurent notamment la comptabilisation du produit de certaines taxes relatives à l'activité de fourniture d'énergie et du chiffre d'affaires des clients en situation d'impayés.

Le Groupe prévoit de poursuivre au cours de l'année 2017 l'ensemble des travaux d'analyse.

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers » ;

L'impact potentiel de cette norme sur les comptes du Groupe reste en cours d'évaluation.

### **1.2.3 Textes non adoptés par l'Union Européenne et non appliqués par anticipation par le Groupe**

- La norme IFRS 16 « Contrats de locations »
- La norme IFRS 14 « Comptes de report réglementaires »
- Les amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »
- Les amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes »
- Les amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir »
- Les amendements à IFRS 15 « Clarification d'IFRS 15 »
- Les amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »
- Les amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement »
- L'interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée »
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014 - 2016

L'impact potentiel de l'ensemble de ces normes, amendements et interprétations sur les comptes du Groupe reste en cours d'évaluation.

## **1.3 Utilisation d'estimations et de jugements**

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour l'évaluation des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes à la date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient différer des estimations actuelles.

Les hypothèses au titre desquelles le Groupe a recours à des estimations et jugements sont principalement les suivantes :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupement d'entreprises (cf note 1.4.2) ;
- l'évaluation et les pertes de valeur associées aux écarts d'acquisition et aux autres actifs immobilisés (cf note 1.4.3.4) ;
- l'évaluation des provisions (cf note 1.4.12) ;
- le chiffre d'affaires correspondant à l'énergie en compte (cf note 1.4.13) ;
- la valorisation des instruments financiers (cf note 1.4.6.3) ;
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés (cf note 1.3.6).

Toute modification d'hypothèses dans ces domaines pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

### **1.3.1 Juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupement d'entreprises**

Les principales hypothèses et estimations retenues pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation appliqués.

Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations de la direction du Groupe.

### **1.3.2 Ecarts d'acquisition et autres actifs immobilisés**

Des hypothèses et estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres actifs immobilisés, en particulier concernant les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation appliqués. Compte tenu de la sensibilité des tests de dépréciations effectués sur les écarts d'acquisition et les autres actifs immobilisés aux hypothèses macro-économiques et sectorielles, notamment en termes d'évolution des prix de l'énergie, la modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à modifier les pertes de valeur éventuellement comptabilisées.

Le Groupe révisé ses estimations et hypothèses sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

### **1.3.3 Provisions**

Les paramètres utilisés pour la détermination des montants des provisions sont établis sur la base des informations et estimations que le Groupe estime les plus appropriées à ce jour. La modification de certains de ces paramètres pourrait conduire à une révision significative des provisions comptabilisées. Toutefois, il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

### **1.3.4 Chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée non relevée non facturée**

Le Groupe reconnaît à la clôture une quote-part de chiffre d'affaires relative à l'énergie livrée non relevée non facturée, tel qu'indiqué en note 1.4.7 « Clients et comptes rattachés ». Pour la détermination des quantités d'énergie livrée, le Groupe est amené à estimer, pour les clients dits profilés, ces quantités dans la mesure où les relevés réels des compteurs de ces clients n'interviennent que deux fois par an. A la réception des relevés, le Groupe ajuste la facturation de chaque client soit une fois par an pour les clients annualisés (1 seule facture par an), soit à chaque relève pour les clients en facturation périodique. L'estimation de la consommation des clients entre chaque relève est effectuée à l'aide de systèmes d'information spécifiques développés par le Groupe. Ces systèmes d'information s'appuient notamment sur les estimations reçues des réseaux de transport et de distribution, les profils de consommation des clients du Groupe et les informations exogènes comme les températures mesurées.

### **1.3.5 Instruments financiers**

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché (contrat d'énergies essentiellement), le Groupe utilise des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

### **1.3.6 Déficit fiscal reportable activé**

Des actifs d'impôt différés sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses sur les horizons de recouvrement revêt une importance particulière pour la reconnaissance des impôts différés actifs.

## **1.4 Résumé des principales méthodes comptables**

### **1.4.1 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs dont les normes IFRS requièrent la comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs et passifs de nature ou de fonction dissemblables sont présentés séparément.

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en courant d'une part, non courant d'autre part selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an par rapport à la date de clôture.

Le compte de résultat est présenté par nature. La rubrique « Autres produits et charges opérationnelles » peut comprendre des éléments à caractère inhabituel par leur nature ou leur montant qui sont détaillés le cas échéant.

### 1.4.2 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la méthode d'acquisition de la norme IFRS 3 révisée.

A la date d'acquisition, les actifs et passifs repris identifiables, évalués à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition. Les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter de la date de prise de contrôle.

Selon l'option offerte par la norme IFRS 3 révisée, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise. Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

Concernant le traitement comptable des opérations d'acquisition ou de cession de participations ne donnant pas le contrôle dans des entités déjà contrôlées, le Groupe les comptabilise, conformément à IAS 27 amendée comme des transactions entre actionnaires directement en capitaux propres.

En cas de prise de contrôle par étape, le prix d'acquisition inclut la juste valeur, à la date de prise de contrôle, de la participation précédemment détenue par le Groupe.

Les coûts annexes directement attribuables à une acquisition donnant le contrôle sont comptabilisés en charge des périodes au cours desquelles ils sont engagés, à l'exception des coûts d'émission des titres d'emprunt ou de capitaux propres qui sont comptabilisés selon les normes IAS 32 et IAS 39.

### 1.4.3 Actifs immobilisés

#### 1.4.3.1 Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs repris identifiables de l'entité acquise. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est immédiatement comptabilisée en résultat. Les justes valeurs des actifs et passifs repris identifiables et la détermination de l'écart d'acquisition sont définitivement arrêtées au cours des douze mois suivant la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales sont présentés dans les actifs non courants au bilan. Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités décrites en note 1.4.3.4. Les pertes relatives aux écarts d'acquisition sont présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat. Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisitions sont inscrits à leur coût diminué des pertes de valeur constatées.

Lors de la cession de tout ou partie d'une entité du Groupe, la quote-part de l'écart d'acquisition attribuable à la cession est incluse dans le calcul du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de coentreprise ou d'entreprise associée sont inclus dans la valeur comptable de la participation. Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis et ne font pas l'objet de test de dépréciation distinct. Les pertes relatives aux écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de coentreprise ou d'entreprise associée sont comptabilisées dans la quote-part de résultat net des sociétés mise en équivalence.

### 1.4.3.2 Autres actifs incorporels

#### 1.4.3.2.1 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif lorsque le Groupe peut démontrer :

- La faisabilité technique de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à la vendre ;
- Le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- L'existence de ressources disponibles pour achever le développement de l'actif ; et
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale en qualité d'actif, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, c'est-à-dire au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service. Il est amorti linéairement sur la période au cours de laquelle sont attendus les avantages économiques liés au projet.

#### 1.4.3.2.2 Coûts d'acquisition

Les coûts d'acquisition clients correspondent aux dépenses externes encourues par le Groupe et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente. Conformément aux principes définis par les paragraphes 9 à 17 de la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », dès lors que le Groupe estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées par « cohortes » mensuelles (ensemble identifiable de clients contrôlé par Direct Energie et entré dans son parc au cours d'un même mois) en immobilisations incorporelles et amorties à partir du moment où ces contrats sont actifs (date de bascule).

Les coûts d'acquisitions sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée. Cette durée s'établit à 4 ans. Par ailleurs, le Groupe s'assure à chaque clôture que l'amortissement relatif à chaque cohorte mensuelle, comptabilisé sur la base de cette durée d'utilisation estimée, correspond bien au niveau d'attrition réel observé. Dans le cas contraire, un amortissement complémentaire est comptabilisé pour ramener la valeur résiduelle des coûts d'acquisition des cohortes concernées à leur niveau d'attrition réel.

#### 1.4.3.2.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement composées de logiciels, de concessions et brevets et de droits similaires.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée. Cette durée s'établit entre 3 et 5 ans pour les autres immobilisations incorporelles à durée de vie finie.

### 1.4.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des biens de productions d'énergie, des terrains sur lesquels ils sont situés, et des installations techniques liées, ainsi que des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau.

En application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », elles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque des éléments constitutifs d'un actif se distinguent par des durées d'utilité différentes de cet actif, ils donnent lieu à l'identification d'un composant qui est amorti sur une durée qui lui est propre.

A l'exclusion des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, définie comme la période sur laquelle le Groupe prévoit de retirer de leur utilisation un avantage économique. Les durées d'utilité sont en général les suivantes pour les principales catégories :

- Constructions	Linéaire 5 à 40 ans
- Installations techniques	Linéaire 3 à 40 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 5 ans

### 1.4.3.4 Perte de valeur des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », à chaque clôture, le Groupe apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des actifs immobilisés. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. Par ailleurs, au moins une fois par exercice, le Groupe effectue un test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT, tels que définis en note 26, intégrant un écart d'acquisition ou des immobilisations incorporelles non amortissables.

Dans le cas où le montant recouvrable des éléments testés est inférieur à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Dans le cas d'UGT testées comprenant un écart d'acquisition, les pertes de valeurs reconnues sont imputées prioritairement sur les écarts d'acquisitions. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne la modification de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Les pertes de valeurs relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles.

La valeur recouvrable utilisée pour effectuer les tests de dépréciation correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie si celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale.

Les taux d'actualisation utilisés sont déterminés en fonction des spécificités des UGT faisant l'objet du test et les valeurs terminales sont cohérentes avec les données de marché disponibles.

#### **1.4.4 Contrats de location**

Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Chaque contrat de location fait l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou bien d'un contrat de location simple.

##### **1.4.4.1 Contrats de location-financement**

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne répondent pas à la définition de contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les critères examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont notamment :

- Le rapport entre la durée des contrats des actifs loués et la durée de vie des actifs objets de ces contrats ;
- Le total des paiements futurs actualisés rapportés à la juste valeur de l'actif financé ;
- L'existence d'une option de transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- L'existence d'une option d'achat favorable ;
- La nature spécifique de l'actif loué.

Lors de la comptabilisation initiale, au début de la période de location, les actifs utilisés dans le cadre de contrat de location-financement sont comptabilisés dans la catégorie d'immobilisation adéquate avec pour contrepartie une dette financière. L'immobilisation est inscrite pour la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat. Les immobilisations ainsi comptabilisées sont amorties sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée des contrats de location correspondants.

##### **1.4.4.2 Contrats de location simple**

Les paiements réalisés au titre des contrats de location simples sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

#### **1.4.5 Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré - premier sorti, soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré en retenant les coûts d'achat directs et indirects.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour la réalisation de la vente.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût du stock.

#### **1.4.5.1 Stock de gaz**

Il correspond au gaz injecté dans des réservoirs souterrains, dans le cadre de l'activité de commercialisation de gaz auprès des clients finaux du Groupe et de production d'électricité à partir des centrales à gaz du Groupe. Il est valorisé au coût moyen pondéré d'achat, y compris les coûts d'injection encourus

#### **1.4.5.2 Stock de fournitures consommables**

Sont enregistrés dans ces stocks :

- Le matériel d'exploitation nécessaire à la réalisation des programmes de maintenance des centrales à gaz du Groupe, valorisé selon la méthode du coût moyen pondéré ;
- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligations de capacité, (cf note 2.5) valorisés au cout moyen pondéré.

#### **1.4.5.3 Quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES)**

En l'absence de principes IFRS spécifiques relatifs au traitement comptable des quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES), le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants :

- Les quotas acquis à titre onéreux sur les marchés sont comptabilisés en stock à leur coût d'acquisition, ceux-ci étant utilisés dans le cadre du processus de production des centrales à gaz du Groupe ;
- En date de clôture, les quotas d'émission acquis et la provision constituée au titre de l'obligation de restitution correspondant aux émissions de l'exercice sont présentés en position nette dans l'état de situation financière. En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice, un passif est enregistré. Il est évalué en tenant compte des quotas acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

#### **1.4.5.4 Certificats d'économie d'énergie (CEE)**

En l'absence de principes IFRS relatifs à la comptabilisation des certificats d'économie d'Énergie (CEE), le Groupe a choisi d'appliquer les dispositions suivantes, tant pour les certificats d'économie dits « classiques » que pour les certificats d'économie dits « précaires »:

- Comptabilisation d'un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux ;
- Enregistrement à l'inverse d'une provision si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée du Groupe relative aux économies d'énergie. Cette provision est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

### **1.4.6 Actifs et passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux normes IAS 32 et IAS 39.

#### **1.4.6.1 Actifs financiers**

Les actifs financiers du Groupe comprennent les catégories suivantes :

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les prêts et créances au coût amorti y compris les clients et comptes rattachés ;
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre actifs non courants et actifs courants.

##### **1.4.6.1.1 Actifs financiers disponibles à la vente**

Cette catégorie comprend principalement des titres de participation du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Après leur comptabilisation initiale, la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est évaluée soit sur la base du cours de bourse pour les titres de sociétés cotées soit à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût historique est jugée suffisamment significative et prolongée pour impliquer une éventuelle perte de valeur. Dans ce cas, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne « pertes de valeur sur actifs non courants ».

##### **1.4.6.1.2 Prêts et créances au coût amorti**

La catégorie des prêts et créances au coût amorti comprend principalement des dépôts de garantie effectués par le Groupe dans le cadre de ses activités de marché, des prêts accordés à des sociétés non consolidées et les créances clients et comptes rattachés.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Concernant les créances clients et comptes rattachés, leur juste valeur correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale. A chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée en fonction du risque de non recouvrement.

##### **1.4.6.1.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspondent à des actifs détenus à des fins de transaction et des placements courts termes qui ne satisfont pas aux critères de classification en trésorerie

et équivalent de trésorerie tels que décrits dans la note 1.4.8 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Ces actifs financiers répondent aux critères de qualification ou de désignation de la norme IAS 39.

Ces éléments sont comptabilisés à la date de transaction, à leur coût d'acquisition y compris frais accessoires d'achat. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur, déterminée sur la base de prix du marché pour les éléments négociés activement sur des marchés financiers. Concernant les autres éléments pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation (utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, référence à la valeur de marché actuelle d'autres instruments quasiment identiques, analyse des flux de trésorerie actualisés).

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

#### **1.4.6.2 Passifs financiers**

Les passifs financiers du Groupe comprennent les catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués au coût amorti comprenant les dettes financières et assimilées ainsi que les fournisseurs et comptes rattachés ;
- la juste valeur négative des instruments financiers dérivés.

Les passifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre passifs non courants et passifs courants en fonction des échéances de chaque passif. En particulier, les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois, les passifs financiers détenus principalement en vue d'être négociés, les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture dont le sous-jacent est classé en courant et les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont classés dans les passifs financiers courants.

##### **1.4.6.2.1 Passifs financiers évalués au coût amorti**

Les dettes financières et les dettes d'exploitation sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti.

Elles sont initialement enregistrées à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts ainsi calculés sont comptabilisés au poste « Coût de l'endettement financier net ».

##### **1.4.6.3 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer et réduire son exposition au risque de marché provenant des variations des prix des matières premières sur les marchés du gaz et de l'électricité.

#### **1.4.6.3.1 Instruments exclus du champ d'application de la norme IAS 39**

Les contrats d'achats ou de vente à terme et les options d'achats à terme d'électricité et de gaz utilisés par le Groupe entrent normalement dans le champ d'application de la norme IAS 39 et doivent suivre les règles de comptabilisation des instruments financiers dérivés.

Cependant, le Groupe conduit des analyses pour chaque contrat visant à déterminer si le contrat a été négocié dans le cadre de ses activités dites « normales ». Cette analyse consiste notamment à démontrer que le contrat est mis en place et continue à être détenu afin de donner lieu à un achat ou une vente avec livraison physique, pour des volumes destinés à être utilisés ou vendus par le Groupe dans le cadre de son exploitation.

Il convient aussi de démontrer que le Groupe n'a pas de pratique de règlement net au titre de contrats de même nature, que le contrat n'a pas été négocié dans le cadre d'arbitrage de nature financière et qu'il n'est pas assimilable à une vente d'options.

Dès lors que ces contrats négociés dans le cadre d'activités dites « normales » respectent l'intégralité des conditions d'exclusion édictées par la norme IAS 39, ils sont considérés comme exclus du champ d'application de celle-ci.

#### **1.4.6.3.2 Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture**

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture comprennent :

- des instruments financiers détenus à des fins de transaction, qui en tant que tels, sont comptabilisés en actifs ou passifs courants ou non courants au sein de l'état de situation financière (dérivés de trading),
- des instruments financiers dérivés d'énergie, conclus dans le cadre de couvertures économiques de flux opérationnels et non à des fins de trading, et ce notamment en couverture des programmes d'exploitation physique des centrales à gaz du Groupe, sans pour autant remplir l'ensemble des critères les rendant éligibles à la comptabilité de couverture ou sans pouvoir prétendre à l'exception prévue par IAS 39 « Instruments financiers » au titre des activités dites « normales » (dérivés Energie à caractère opérationnel)

Les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Marge sur l'activité d'Energy Management » pour les dérivés de trading et sous le résultat opérationnel courant, dans le poste « Variations de Juste valeur des instruments financiers dérivés Energie à caractère opérationnel » pour les dérivés Energie à caractère opérationnel.

#### **1.4.6.3.3 Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture**

Certains instruments financiers dérivés sont qualifiés de couverture intégrée liée à des transactions futures hautement probables (All in One Hedge). Il s'agit de contrats d'achat et de vente à terme, principalement d'électricité, venant historiquement en complément des volumes souscrits dans le cadre du mécanisme de l'Arenh (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) prévu par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), qui permettent d'optimiser le coût d'approvisionnement des clients finaux.

Les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisés dans l'état de situation financière en courant ou en non courant en fonction du classement des sous-jacent des contrats.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisées nettes d'impôts en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent, les gains ou pertes accumulées en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

Une documentation adéquate est mise en place dès l'origine de la couverture, incluant l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert ainsi que la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de la couverture. Afin d'évaluer l'efficacité des couvertures, des tests prospectifs et rétrospectifs sont réalisés à chaque clôture.

#### **1.4.6.3.4 Evaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur.

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Les contrats dérivés de matière première sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés et de modèles de valorisation d'options pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède l'horizon des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes. Ces instruments sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur sauf dans les cas où les paramètres non observables ne sont pas significatifs, auquel cas ils sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur.

En application d'IFRS 13, la juste valeur des instruments dérivés intègre le risque de crédit de la contrepartie pour les dérivés actifs et le risque de crédit propre pour les dérivés passifs. Les probabilités de défaut utilisées dans l'évaluation de ce risque de crédit reposent sur des données historiques en fonction de la notation de crédit des contreparties.

#### **1.4.7 Clients et comptes rattachés**

Les créances clients et comptes rattachés comprennent les créances exigibles et les factures à établir relatives à l'énergie livrée non facturée à la clôture. Lors de leur comptabilisation initiale, les créances sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement ou à partir de méthodes statistiques tirées de l'expérience. Une dépréciation est constatée pour faire face au risque de non recouvrement lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte en fin de procédure de recouvrement ou à réception d'un certificat d'irrécouvrabilité.

#### **1.4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court termes convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par la norme IAS 7.

#### **1.4.9 Capitaux propres**

Les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission diminuées des frais d'émission de titres. Seuls les coûts externes directement attribuables aux augmentations de capital constituent des frais d'émission de titres.

Les variations de juste valeur correspondent aux variations, nettes d'impôts, de juste valeur des actifs disponibles à la vente et de certains instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture, pour la part efficace de la couverture.

#### **1.4.10 Actions propres**

Les actions propres détenues par la société mère ou par les autres membres du groupe consolidé sont comptabilisées à l'acquisition en diminution des capitaux propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées jusqu'à leur date de cession. Lors de leur cession, les résultats nets de cession, déterminés par différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur au jour de la cession, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### **1.4.11 Avantages du personnel**

##### **1.4.11.1 Paiements fondés sur des actions**

Certains employés du Groupe, y compris les dirigeants, reçoivent une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est indexé sur des actions. Conformément à la norme IFRS 2, ces rémunérations constituent des charges de personnel pour le Groupe, assimilables à des compléments de rémunération, et sont distinguées entre les transactions réglées en instruments de capitaux propres et celles assimilables à des transactions réglées en trésorerie.

La juste valeur de chacune de ces transactions est comptabilisée en charge sur la durée d'acquisition des droits avec en contrepartie les capitaux propres pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres et la constitution d'une dette vis-à-vis du personnel pour les transactions assimilables à des transactions réglées en trésorerie. Concernant les transactions assimilables à des transactions réglées en trésorerie, la dette vis-à-vis du personnel est réévaluée à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement, toute variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat.

Les options de souscription d'actions et les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises octroyés sont évalués à leur juste valeur en utilisant un modèle de Black & Scholes. Ce modèle prend en compte les caractéristiques des plans, notamment le prix d'exercice, la durée prévue des options, la volatilité historique de l'action et le taux d'intérêt sans risque.

La juste valeur des plans d'attribution d'actions gratuites est déterminée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution.

#### **1.4.11.2 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi**

En termes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi, le Groupe est principalement soumis au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées sur la base des conventions collectives en vigueur au sein des différentes entités du Groupe. Ces indemnités de fin de carrière relèvent d'un régime à prestation définie. Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les avantages postérieurs à l'emploi sont celles édictées par la norme IAS 19.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres au Groupe ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

En l'absence d'actif de couverture visant à financer ces régimes, les montants ainsi déterminés sont comptabilisés au passif en provisions. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions constituées sont comptabilisées en résultat financier.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels résultant de changements d'hypothèses et les ajustements liés à l'expérience directement en autres éléments du résultat global.

#### **1.4.12 Provisions hors avantages au personnel**

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Les principales provisions du Groupe hors avantages au personnel concernent les litiges, les contrats onéreux, les provisions liées aux obligations environnementales et les provisions associées aux obligations de démantèlement.

- Les provisions liées aux obligations environnementales sont relatives à la couverture des obligations nettes du Groupe en matière de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de certificats d'économie d'énergie (CEE).
- Dès lors que le Groupe fait face à une obligation de démantèlement ou de restauration d'un site, il comptabilise une provision pour démantèlement ou reconstitution de ce site. Celle-ci a pour contrepartie un actif de démantèlement inclus dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance du démantèlement ou de la reconstitution, ou encore du taux d'actualisation, sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant.

Ces provisions sont estimées en application de la norme IAS 37 en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont comptabilisées en charge de l'exercice en résultat financier.

Dans le cas où aucune estimation fiable ne peut être faite de la sortie de ressource qui sera nécessaire, il existe un passif qui ne peut être comptabilisé (passif éventuel). Ce passif éventuel est alors indiqué en annexe.

#### **1.4.13 Produits des activités ordinaires**

Le chiffre d'affaires hors Energy Management est constitué essentiellement des produits issus de la vente d'électricité et de gaz, des redevances de transport et de distribution liées, des frais de collecte de certaines taxes et de prestations de services.

Le Groupe reconnaît un produit lorsque :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- et le caractère recouvrable des créances est probable.

La livraison a lieu quand les risques et avantages associés à la propriété sont transférés à l'acheteur.

Les quantités d'énergie livrée non relevée non facturée sont déterminées à partir d'estimations de prix de vente et de données statistiques propres au Groupe se basant notamment sur les profils de consommation des clients du Groupe, d'informations extérieures, telles que les températures mesurées, et des données relatives au volume d'énergie affecté au Groupe par le gestionnaire de réseau.

En application des normes IAS 1 et IAS 18, les opérations de négoce d'énergie sont présentées en net, après compensation des achats et des ventes, sur la ligne Marge sur l'activité d'Energy Management. Cette marge correspond :

- au résultat réalisé et latent sur les achats et ventes d'énergie, non qualifiés d' « activité normale » ou de couverture au sens de la norme IAS 39 et ne rentrant pas dans la catégorie des instruments financiers dérivés Energie à caractère opérationnel, qui sont réalisés lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.
- au résultat réalisé sur les couvertures mises en place au titre des programmes d'exploitation physique des centrales à gaz du Groupe.

#### **1.4.14 Impôts**

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat, ou en capitaux propres si ces impôts concernent des éléments enregistrés directement en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif. Le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice est déterminé en utilisant le taux adopté à la date de clôture.

L'impôt différé résulte des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et qui ont été adoptés à la date de clôture. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées font l'objet d'un ajustement au nouveau taux en vigueur et l'ajustement est imputé au compte de résultat sauf s'il se rapporte à un sous-jacent dont les variations sont des éléments imputés en capitaux propres, notamment au titre de la comptabilisation des instruments de couverture.

Les impôts différés sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon prévisible ou, au-delà, d'impôts différés passifs de même maturité.

#### **1.4.15 Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant est un indicateur utilisé par le Groupe permettant de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, sont inhabituels ou non récurrents. Pour le Groupe, ces éléments correspondent aux variations de juste valeur des instruments financiers dérivés Energie à caractère opérationnel, aux cessions d'actifs non courants, aux pertes de valeurs sur les actifs non courants et aux produits et charges liés aux variations de périmètre.

#### **1.4.16 Résultat par action**

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de la période par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises durant la période multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Pour le calcul du résultat dilué par action, ce nombre est modifié le cas échéant pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des actions potentielles dilutives (options, bons de souscription d'actions, etc.). Les actions potentielles antidilutives, c'est-à-dire dont la conversion en actions ordinaires aurait pour effet d'augmenter le résultat par action ou de diminuer la perte par action, ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action.

## Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

### 2.1 Extension du contrat de prestation de services ErDF

Au cours du deuxième trimestre 2016, le Groupe et ErDF (désormais dénommé ENEDIS) ont signé une prolongation d'un an du contrat de prestations de services qui avait pris fin le 30 septembre 2015. Cette extension, débutant rétroactivement au 1er octobre 2015, s'est traduite sur l'année 2016 par un produit de 29,3 M€.

### 2.2 Décision du Conseil d'Etat sur les TRV Electricité

Le Conseil d'Etat a annulé le 15 juin 2016 deux arrêtés tarifaires. L'arrêté du 28 juillet 2014, qui avait annulé l'augmentation des TRV bleus de 5% normalement prévue à compter du 1er août 2014, a été annulé au motif que le principe de sécurité juridique n'avait pas été respecté. Celui du 30 octobre 2014 a pour sa part été annulé au motif qu'il n'avait pas pris en compte les rattrapages tarifaires qui s'imposaient s'agissant des tarifs bleus résidentiels et verts, pour la période comprise entre le 1er novembre 2014 et le 31 juillet 2015.

Les arrêtés tarifaires rétroactifs ayant été publiés le 1er octobre 2016, un produit à recevoir a été reconnu à hauteur de 14,2 M€ dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2016. Celui-ci correspond à l'impact attendu des conséquences de la décision du conseil d'Etat sur le chiffre d'affaires du Groupe. L'émission des factures rétroactives correspondantes débutera au cours du premier semestre 2017.

### 2.3 Avenant au contrat d'acheminement avec GRDF

En exécution de la décision du CoRDIS du 19 septembre 2014, qui a posé le principe selon lequel le fournisseur de gaz naturel ne devait pas assumer les impayés de part acheminement du gestionnaire de réseaux de distribution (GRDF) tant pour l'avenir que pour le passé, et suite à une injonction par le CoRDIS en date du 20 janvier 2016 sommant GRDF d'exécuter sa décision de 2014, un accord contractuel a été formalisé entre les Parties au cours du premier semestre 2016, au titre duquel GRDF a remboursé fin mai 2016 à Direct Energie des impayés de part acheminement antérieurs au 31 décembre 2015, pour un montant de près de 10 M€. Par une décision du 2 juin 2016, la cour d'appel de Paris a pleinement confirmé cette décision du CoRDIS en matière d'impayés de part acheminement.

La cour d'appel a également jugé que le fournisseur devait être rémunéré pour les prestations réalisées pour le compte de GRDF permettant l'accès du client final aux réseaux de distribution. Suite à cette décision, outre le fait que GRDF devait verser à Direct Energie une rémunération à un prix fixé entre les Parties pour le passé (depuis la date de signature du contrat d'acheminement (2005)) – ce qui n'a pas été suivi d'effet –, GRDF a proposé à Direct Energie un avenant au CAD (Contrat d'Acheminement sur le réseau de Distribution) fixant une rémunération qui, selon Direct Energie, n'était pas « proportionnée et équitable aux coûts évités » de GRDF.

Aucun accord n'a été trouvé entre les Parties, et le Groupe n'a à ce titre encore reconnu aucun produit à recevoir dans ses comptes.

Le sujet a ainsi été renvoyé vers le CoRDIS, qui a demandé à la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) une mesure d'instruction visant à déterminer quelle serait une rémunération « proportionnée et équitable aux coûts

évités » de GRDF. La CRE a mandaté un consultant pour mener à bien cette étude auprès des fournisseurs et gestionnaires de réseau de distribution. L'instruction est toujours en cours et devrait donner lieu à une consultation sous l'égide du régulateur au cours du premier semestre 2017, et à une décision du CoRDIS au cours de l'année 2017.

## **2.4 Décision du Conseil d'Etat relative au contentieux Engie/CRE**

Le 13 juillet 2016 le Conseil d'Etat a rendu une décision suite à la demande d'Engie d'annuler pour excès de pouvoir la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie du 26 juillet 2012 portant communication du contrat de prestations de services conclu entre Direct Energie et ERDF (devenue ENEDIS), relatif à la gestion de clients en contrat unique, ainsi que la délibération du 10 décembre 2014 rejetant le recours gracieux qu'elle avait présenté contre cette délibération.

Tout en estimant que le recours d'Engie était trop tardif pour prospérer, le Conseil d'Etat reconnaît que la délibération du 26 juillet 2012 était illicite au motif que celle-ci prévoyait que l'accord entre Direct Energie et ERDF était conclu de manière transitoire et prévoyait une rémunération limitée aux fournisseurs ayant un nombre de clients ayant souscrit un contrat unique en électricité ou en gaz inférieur à 1 750 000. Le Conseil d'Etat confirme ainsi in fine que ces deux limites du contrat entre ERDF et Direct Energie étaient contraires au principe imposant que les GRD ne doivent pas faire supporter aux fournisseurs les coûts générés par les prestations qu'ils rendent pour le compte du gestionnaire de réseau.

Cette décision confirme expressément le principe du versement par le gestionnaire de réseau de distribution à un fournisseur d'une rémunération au titre des frais de gestion des clients ayant conclu un contrat unique.

## **2.5 Mise en œuvre du mécanisme de capacité français**

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur.

Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La première enchère de capacité, qui s'est déroulée le 15 décembre 2016 a débouché sur un prix d'environ 10 000€/ MW. De nouvelles enchères interviendront en 2017 pour les années 2017 et suivantes.

Le prix de la capacité fera l'objet d'une répercussion, conformément aux dispositions contractuelles, auprès des clients du Groupe, dès 2017.

## 2.6 Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Dans le cadre de sa stratégie d'approvisionnement en gaz, le Groupe a conclu, en 2009, auprès des gestionnaires de réseaux de transport de gaz français (GRTgaz), belge (Fluxys) et hollandais (GTS) plusieurs contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027. La finalité de ces contrats était de garantir la sécurité d'approvisionnement en gaz des activités du Groupe sur le long terme, conformément aux principes conditionnant l'obtention d'une autorisation de fourniture de gaz en France.

A partir de 2013, et alors que le contexte de marché avait démontré l'incapacité du système en vigueur à assurer la sécurité d'approvisionnement, se traduisant notamment par des souscriptions de capacité de stockage insuffisantes, les pouvoirs publics ont engagé des consultations visant à clarifier les obligations pesant sur les fournisseurs en la matière, et les instruments mobilisables, avec pour but notamment de réformer les obligations de souscription de stockage.

A l'occasion de ces consultations, le Groupe a fait valoir sa position constante, selon laquelle devaient bien être pris en compte, dans la définition des obligations des fournisseurs en matière de sécurité d'approvisionnement, l'ensemble des instruments de modulation dont ils disposaient, et notamment les capacités d'importation de gaz en France. Cependant, dans l'attente de la finalisation de cette réforme et sans préjuger de son contenu final, les pouvoirs publics ont demandé au Groupe de souscrire des capacités de stockage annuelles indépendamment de ses capacités propres d'interconnexions gazières.

Le projet de réforme tel qu'arbitré par les pouvoirs publics suite à ces consultations, et qui a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Etat au cours du deuxième trimestre 2016, n'a pas retenu les propositions formulées par le Groupe qui visaient à une prise en compte explicite, et propre à chaque fournisseur, des capacités d'importation de Gaz dont il dispose, parmi les instruments mobilisables en matière de sécurité d'approvisionnement.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat, appelé à statuer dans le contentieux initié en 2014 par Eni et Uprigaz a confirmé en avril 2016, que les pouvoirs publics étaient fondés, à imposer aux fournisseurs de gaz, de souscrire des capacités de stockage pour garantir la sécurité d'approvisionnement, sans considérer les capacités d'interconnexion propres à chaque fournisseur comme un instrument permettant de s'y soustraire, puisqu'il n'a renvoyé sur ce sujet, à la Cour de justice de l'Union européenne, qu'une question portant sur la localisation géographique des stockages pris en compte dans la satisfaction de cette obligation.

Dans ces conditions, et sans préjuger du délai de mise en œuvre du projet de réforme, qui n'a toujours pas abouti à la date de publication des comptes, les contrats ne peuvent plus être considérés comme pouvant participer directement aux obligations inhérentes aux activités gazières du Groupe en matière de sécurité d'approvisionnement, et ceci sans perspective d'évolution favorable à court terme de la réglementation.

En conséquence, ces contrats d'accès aux interconnexions gazières ont été traités comme des contrats déficitaires au sens d'IAS 37, en date de clôture, puisque :

- Il n'est manifestement plus possible de considérer ces derniers comme pouvant répondre aux obligations propres du Groupe en matière de sécurité d'approvisionnement,
- et que les coûts associés à ces contrats, sur leur durée résiduelle, sans perspective de sortie avant terme, sont nettement supérieurs à leur valeur sur le marché.

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 M€ a ainsi été comptabilisée dans les comptes 2016.

## 2.7 Renforcement de la structure financière du Groupe

Au cours du premier trimestre 2016, les dépôts effectués en trésorerie auprès des contreparties du Groupe sur les marchés de l'énergie pour couvrir les variations de juste valeur des achats et ventes à terme d'énergie jusqu'à leur livraison physique, ont connu une forte croissance, directement liée à la baisse des prix de gros de l'électricité observée sur la période.

Le Groupe a dès lors sécurisé de nouveaux financements pour absorber cette augmentation :

- Des avances actionnaires pour un montant total de 55 M€ ;
- Une ligne de crédit court terme auprès du clearer des opérations effectuées sur les marchés réglementés de l'énergie, pour un montant total de 55 M€ ;
- Une augmentation de 60 M€ de sa facilité de crédit bancaire portant le montant utilisable à 120 M€.

Les prix de marché ayant rebondi sur le reste de l'année 2016, et notamment au cours du deuxième semestre, le Groupe a procédé au début du quatrième trimestre au remboursement des avances actionnaires. Par ailleurs au 31 décembre 2016, ni la ligne de crédit auprès du clearer des opérations effectuées sur les marchés réglementés de l'énergie, ni la facilité de crédit bancaire ne faisaient l'objet de tirages.

Enfin, dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de croissance, le Groupe a procédé à l'émission d'une nouvelle émission obligataire, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels. Cette émission, d'un montant de 68 M€ à échéance octobre 2023, est assortie d'un coupon annuel de 3.25%, et vient renforcer la flexibilité financière du Groupe.

Celui-ci disposait ainsi au 31 décembre 2016 de près de 206 M€ de sources de financement court terme mobilisables en complément de sa trésorerie disponible.

## Note 3. PRINCIPALES VARIATIONS DE PERIMETRE

---

### 3.1 Acquisition de la société Marcinelle Energie

#### 3.1.1 Description de la transaction

Le 30 décembre 2016, le Groupe a acquis auprès du groupe italien Enel 100% du capital de sa filiale belge Marcinelle Energie. Cette dernière, dédiée à la production d'électricité, détient et exploite une centrale thermique à cycle combiné gaz située à Charleroi en Belgique. Elle compte une quarantaine d'employés. Livrée en 2012 par Ansaldo (technologie Siemens), la centrale dispose d'une capacité installée de 400 MW.

Le montant de la transaction a été intégralement versé en numéraire et s'élève à 38 726 milliers d'euros.

La contribution de Marcinelle au résultat consolidé 2016 du groupe Direct Energie est nulle.

### 3.1.2 Calcul et allocation du prix d'acquisition

Le regroupement d'entreprises a été comptabilisé en date du 30 décembre 2016, date effective d'acquisition des titres de la société Marcinelle Energie par le Groupe Direct Energie.

Le prix d'acquisition, entièrement versé en numéraire, s'élève à 38 726 milliers d'euros. Compte tenu de la trésorerie acquise, cette acquisition a un impact net de (35 453) milliers d'euros sur les flux de trésorerie du groupe à la date d'acquisition.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'allocation du prix d'acquisition aux actifs, passifs et passifs éventuels de la société Marcinelle Energie. Les allocations comptabilisées au 31 décembre 2016 présentées ci-après, ont ainsi été déterminées de façon provisoire et pourraient être revues en fonction de l'évaluation définitive des justes valeurs.

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Juste valeur</b>
<b>Prix d'acquisition total</b>	<b>38 726</b>
Autres immobilisations incorporelles	3
Immobilisations corporelles	30 641
<b>Actifs non courants</b>	<b>30 643</b>
Stocks	5 856
Clients et comptes rattachés	504
Autres actifs courants	148
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 273
<b>Actifs courants</b>	<b>9 781</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 077
Autres passifs courants	622
<b>Passifs courants</b>	<b>1 699</b>
<b>Actif net acquis</b>	<b>38 726</b>
<b>Profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses</b>	<b>-</b>

Dans le cadre de cette affectation du prix d'acquisition le Groupe a ajusté la valeur des immobilisations corporelles acquises, qui ont été valorisées sur la base d'un modèle de type « Flux de Trésorerie Actualisés », en tenant compte de la durée de vie résiduelle prévisionnelle de la centrale, des projections de prix de marché des commodités actuelles, basées sur les cotations futures pour les 3 années à venir et sur un modèle interne au-delà de cet horizon, des perspectives de fonctionnement de l'actif, estimées sur la base d'un modèle d'optimisation interne, et d'un taux d'actualisation de 10%.

Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

### 3.1.3 Information pro forma

Si l'acquisition de la société Marcinelle Energie était intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les principaux soldes intermédiaires du compte de résultat du Groupe Direct Energie auraient été les suivants :

	Données pro forma 2016
Produits des activités ordinaires	1 768 711
Résultat Net	117 305

### 3.2 Finalisation de l'allocation du prix d'acquisition de la société 3 CB

Au cours de l'exercice 2016, et dans le délai de 12 mois suivant la date d'acquisition conformément à la norme IFRS 3, le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition aux actifs, passifs et passifs éventuels de la société 3CB.

Le Groupe a en effet diligenté une nouvelle étude par un cabinet spécialisé concernant les coûts de démantèlement à terme de la centrale, et l'horizon de réalisation de ce démantèlement. Le résultat de cette étude a amené le Groupe à revoir à la hausse la valeur de la provision pour démantèlement constatée dans les comptes de la société 3CB en date d'acquisition et en conséquence le composant démantèlement immobilisé.

L'impact sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société à la date d'acquisition est le suivant :

- Immobilisations corporelles : + 5 078 milliers d'euros
- Provisions non courantes : + 5 078 milliers d'euros

Cette finalisation de l'allocation du prix d'acquisition n'a pas eu d'impact sur le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses constaté dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2015.

## Note 4. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Ventes d'électricité	762 668	431 317
Ventes de gaz	169 392	137 584
Ventes de services	717 161	427 948
Autres produits	27 736	20 020
<b>Chiffre d'affaires hors Energy Management</b>	<b>1 676 957</b>	<b>1 016 870</b>
Marge sur l'activité d'Energy Management - Electricité	922	(803)
Marge sur l'activité d'Energy Management - Gaz	2 718	468
Marge sur l'activité d'Energy Management - Production	11 831	-
<b>Marge sur l'activité d'Energy Management</b>	<b>15 472</b>	<b>(335)</b>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>1 692 429</b>	<b>1 016 535</b>

## Note 5. COÛTS DES VENTES

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Achats d'énergie	(666 379)	(432 663)
Acheminement et prestation GRD	(764 297)	(443 907)
Autres coûts	(8 623)	(841)
Variation de stocks	(19 361)	9 329
<b>Coûts des ventes</b>	<b>(1 458 660)</b>	<b>(868 083)</b>

## Note 6. CHARGES DE PERSONNEL

### 6.1 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et charges sociales	(32 398)	(24 942)
Charges liées aux indemnités de fin de contrat	(447)	(97)
Paiements fondés sur des actions	(1 738)	(1 351)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(34 583)</b>	<b>(26 391)</b>

Les paiements fondés sur des actions et les charges liées aux indemnités de fin de contrat sont détaillés respectivement en note 20 « Paiements fondés sur des actions » et en note 21.2 « Provisions pour avantages au personnel ».

### 6.2 Effectif moyen

	2016	2015
Cadres	245	215
Non cadres	123	92
<b>Effectif moyen</b>	<b>368</b>	<b>307</b>

## Note 7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Production immobilisée	2 319	2 183
Subvention d'exploitation	82	173
Autres produits	10 212	9 042
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>12 613</b>	<b>11 398</b>
Charges externes	(79 824)	(50 884)
Impôts et taxes	(8 065)	(2 686)
Créances irrécouvrables	(7 820)	(17 101)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants	2 996	(2 907)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges d'exploitation	(2 658)	(3 203)
Autres charges	(483)	(206)
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(95 855)</b>	<b>(76 987)</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(83 242)</b>	<b>(65 588)</b>

Ils se composent principalement :

- De charges externes associées notamment à la gestion de la relation client, à des prestations juridiques et de conseils, et à de la communication externe
- D'impôts et taxes principalement composés de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et de C3S (Contribution sociale de solidarité des sociétés)
- Du coût net des impayés clients comprenant les créances irrécouvrables, partiellement compensé par le remboursement reçu au cours de l'année 2016 de la part du gestionnaire de réseau de distribution de gaz (GRDF) au titre des impayés de part acheminement antérieurs au 31 décembre 2015 (cf note 2.3 « Avenant au contrat d'acheminement avec GRDF »).
- Des compensations perçues par la Commission de Régulation de l'Energie au titre de la mise en œuvre par le Groupe du Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz et du Tarif de Première Nécessité pour l'électricité.

## Note 8. PRODUITS ET CHARGES LIES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Coûts directs liés à l'acquisition	(628)	(406)
Boni / mali d'acquisition	-	286
<b>Acquisition</b>	<b>(628)</b>	<b>(120)</b>
<b>Produits et charges liés aux variations de périmètre</b>	<b>(628)</b>	<b>(120)</b>

L'opération d'acquisition de la société Marcinelle est décrite dans la note 3 « Principales variations de périmètre » au paragraphe 3.1 « Acquisition de la société Marcinelle Energie ». Elle a donné lieu à la comptabilisation de coûts directs liés à l'acquisition pour un montant de (628) milliers d'euros, composés principalement d'honoraires juridiques, financiers, techniques et fiscaux.

Au 31 décembre 2015, le boni d'acquisition de 286 milliers d'euros et les coûts directs liés à l'acquisition de (406) milliers d'euros, concernaient l'acquisition de la société 3CB.

## Note 9. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Coût de l'endettement financier net	(10 819)	(3 743)
Autres produits et charges financiers	(389)	65
<b>Résultat Financier</b>	<b>(11 208)</b>	<b>(3 678)</b>

### 9.1 Coût de l'endettement financier net

Ce poste comprend principalement les intérêts sur emprunts obligataires, les intérêts sur comptes courants d'associés, les charges d'intérêts sur caution, les charges d'intérêts sur les marchés à terme, les intérêts sur emprunts bancaires et sur tirages des facilités de crédit, les autres intérêts et agios bancaires, les produits d'intérêts sur placement de trésorerie et sur les comptes courants avec les entités du Groupe non intégrées par la méthode d'intégration globale, ainsi que la variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement et des équivalents de trésorerie.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Charges d'intérêts	(11 719)	(4 390)
Produits d'intérêts	918	442
Revenus net des VMP et équivalents de trésorerie	(17)	205
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(10 819)</b>	<b>(3 743)</b>

Les charges d'intérêts comprennent les intérêts sur emprunts obligataires et emprunts bancaires, les intérêts sur comptes courants d'associés, les intérêts sur les tirages des facilités de crédit, les intérêts sur des cautions consenties à la demande du Groupe par les établissements bancaires en faveur de certaines contreparties et les intérêts versés sur les marchés à terme.

## 9.2 Autres produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Autres produits financiers	2	61
<b>Total Autres produits financiers</b>	<b>2</b>	<b>61</b>
Désactualisation des provisions	(391)	5
Autres charges financières	(0)	(1)
<b>Total Autres charges financières</b>	<b>(391)</b>	<b>4</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(389)</b>	<b>65</b>

## Note 10. IMPÔTS

### 10.1 Ventilation de la charge / produit d'impôt

Le produit d'impôt comptabilisé en résultat de la période s'élève à 29 454 milliers d'euros (contre un produit de 17 010 milliers d'euros au 31 décembre 2015). La ventilation de ce produit d'impôts s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Impôts exigibles	(11 454)	(49)
Impôts différés	40 909	17 059
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>29 454</b>	<b>17 010</b>

### 10.2 Charge d'impôt théorique et produit d'impôt effectif

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le produit d'impôt effectivement comptabilisé se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
<b>Résultat net</b>	<b>123 557</b>	<b>27 247</b>
Quote-part de résultat des entreprises associées	(352)	62
Impôts sur les sociétés	(29 454)	(17 010)
Activités abandonnées	-	1 754
<b>Résultat des entreprises intégrées avant impôts</b>	<b>93 751</b>	<b>12 053</b>
Taux d'impôt théorique	34,43%	38,00%
<b>Produit / (Charge) d'impôt théorique</b>	<b>(32 278)</b>	<b>(4 580)</b>
Différences permanentes	(3 247)	(2 731)
Reports déficitaires	72 301	21 050
Autres	(7 321)	3 271
<b>Produit / (Charge) d'impôt effective</b>	<b>29 454</b>	<b>17 010</b>

La variation du produit d'impôt effectif s'explique principalement par :

- La décision du Groupe de procéder à l'activation complémentaire de déficits reportables sur la base des résultats futurs prévus dans le plan d'affaires pour les exercices 2017 à 2019, en date de clôture. L'horizon attendu de recouvrement des reports déficitaires activés tient compte de l'environnement réglementaire dans lequel évolue le Groupe, des perspectives de développement de sa base client, et de l'évolution attendue de ses coûts d'approvisionnement, qui constituent les trois principaux éléments affectant les perspectives de rentabilités du Groupe.
- La variation nette d'impôts différés sur différences temporaires reconnus sur le même horizon d'activation.

Les différences permanentes en 2016 comprennent, comme en 2015, l'amortissement des coûts d'acquisitions reconnus lors de la fusion entre Poweo et Direct Energie en 2012, et la charge relative aux plans de stock-options et d'actions gratuites. Les différences permanentes en 2016 comprennent aussi des variations de provisions sur titres consolidés.

La ligne reports déficitaires comprend essentiellement en 2016, comme en 2015, l'impact net :

- de l'utilisation de déficits reportables au niveau du groupe d'intégration fiscale dont Direct Energie est la société mère ;
- de l'activation d'une fraction complémentaire des reports déficitaires du Groupe d'intégration fiscale dont Direct Energie est la société mère, en fonction des perspectives de réalisation de bénéfices taxables;
- de la non reconnaissance, au niveau de certaines entités consolidées, de reports déficitaires générés sur l'exercice.

La ligne Autres intègre principalement en 2016 l'impact de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur des différences temporaires générées au cours de l'année et ayant un horizon de retournement postérieur à l'horizon d'activation retenu par le Groupe. En 2015, la ligne Autres intégrait principalement l'effet de la reconnaissance complémentaire d'impôts différés sur différences temporaires historiquement plafonnés à hauteur des impôts différés passifs reconnus.

### 10.3 Variation des impôts différés

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière se ventile de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Impôts différés actifs</b>	<b>Impôts différés passifs</b>	<b>Impôts différés nets</b>
<b>Au 31 décembre 2014*</b>	<b>10 662</b>	<b>(8 071)</b>	<b>2 591</b>
Variations en résultat net	30 118	(13 059)	17 059
Variations en capitaux propres	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>40 780</b>	<b>(21 130)</b>	<b>19 650</b>
Variations en résultat net	25 314	15 595	40 909
Variations en capitaux propres	374	(7 531)	(7 157)
Variations de périmètre	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>66 467</b>	<b>(13 065)</b>	<b>53 402</b>

\* Données retraitées suite à l'application rétrospective de l'interprétation IFRIC 21

### 10.4 Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Déficits reportables activés	41 345	28 010
Provisions non déductibles	-	-
Autres	25 122	12 770
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>66 467</b>	<b>40 780</b>
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(4 956)	(3 686)
Autres	(8 109)	(17 443)
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(13 065)</b>	<b>(21 130)</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>53 402</b>	<b>19 650</b>

### 10.5 Impôts différés non comptabilisés

Au 31 décembre 2016, les impôts différés relatifs aux reports déficitaires et crédits d'impôt reportables en avant non utilisés et non comptabilisés dans l'état de situation financière, relatifs au groupe d'intégration fiscale dont Direct Energie est la société mère, s'élèvent à 63 993 milliers d'euros (contre 100 829 milliers d'euros en 2015). Les impôts différés actifs relatifs à ces reports déficitaires n'ont pas été comptabilisés en raison d'incertitudes du Groupe concernant leur utilisation dans un horizon court terme. Leur utilisation reste illimitée dans le temps.

Concernant les filiales non membres du groupe d'intégration fiscale, pour lesquelles le groupe ne dispose pas de perspectives d'utilisation, le montant des impôts différés relatifs aux reports déficitaires existants s'élève à 9 308 milliers d'euros en 2016, contre 56 918 milliers d'euros en 2015. L'évolution observée entre 2015 et 2016 est principalement liée au fait que la société 3CB a rejoint le groupe d'intégration fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Note 11. RESULTAT PAR ACTION**

	31/12/2016	31/12/2015
<i>En milliers d'euros</i>	<b>NUMERATEUR</b>	
Résultat net part du Groupe - Activités poursuivies	123 557	29 001
Résultat net part du Groupe - Activités abandonnées	-	(1 754)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>123 557</b>	<b>27 247</b>
Effet des instruments dilutifs	-	-
<b>Résultat net part du Groupe dilué</b>	<b>123 557</b>	<b>27 247</b>
<i>En milliers d'actions</i>	<b>DENOMINATEUR</b>	
<b>Nombre moyen d'actions en circulation</b>	<b>41 097</b>	<b>40 793</b>
Effet des instruments dilutifs	2 293	1 928
<b>Nombre moyen d'actions en circulation dilué</b>	<b>43 390</b>	<b>42 720</b>
<i>En euros</i>	<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	
<b>Résultat par action</b>	<b>3,01</b>	<b>0,67</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>2,85</b>	<b>0,64</b>
Résultat par action des activités poursuivies	3,01	0,71
Résultat dilué par action des activités poursuivies	2,85	0,68
Résultat par action des activités abandonnées	-	(0,04)
Résultat dilué par action des activités abandonnées	-	(0,04)

En 2016, comme en 2015, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est le nombre moyen d'actions Direct Energie en circulation sur la période.

Les instruments dilutifs du Groupe pris en compte dans le calcul des résultats dilués par action sont décrits dans la note 20 « Paiements fondés sur des actions ».

Il n'a pas été tenu compte en 2016 comme en 2015, dans le calcul des résultats nets dilués par action, des plans d'options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen annuel de l'action Direct Energie.

Au 31 décembre 2016, neuf plans de souscription d'actions présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen annuel de l'action Direct Energie qui s'établit à 26,79 € sur l'année 2016. Ces plans de souscription ont ainsi été pris en compte pour le calcul du résultat dilué par action.

Au 31 décembre 2015, six plans de souscription d'actions présentaient un prix d'exercice inférieur au cours moyen annuel de l'action Direct Energie qui s'établissait à 14,22 € sur l'année 2015. Ces plans de souscription avaient ainsi été pris en compte pour le calcul du résultat dilué par action.

## Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 12.1 Variation des immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Marques et licences	Acquisition clients	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
	<b>VALEURS BRUTES</b>				
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>8 806</b>	<b>138 968</b>	<b>30 276</b>	<b>3 402</b>	<b>181 452</b>
Acquisitions	563	19 565	4 326	173	24 627
Cessions	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	65	-	-	-	65
Autres mouvements	(543)	(37)	366	(3 296)	(3 509)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>8 891</b>	<b>158 497</b>	<b>34 968</b>	<b>279</b>	<b>202 635</b>
Acquisitions	2 278	25 658	4 337	586	32 859
Cessions	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	3	-	-	-	3
Autres mouvements	(10)	-	95	(95)	(10)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>11 161</b>	<b>184 155</b>	<b>39 400</b>	<b>769</b>	<b>235 486</b>
	<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>(6 589)</b>	<b>(109 169)</b>	<b>(24 293)</b>	<b>(673)</b>	<b>(140 724)</b>
Amortissements	(1 366)	(17 149)	(3 660)	-	(22 175)
Cessions	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	540	-	-	673	1 213
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>(7 415)</b>	<b>(126 318)</b>	<b>(27 953)</b>	<b>0</b>	<b>(161 686)</b>
Amortissements	(2 864)	(16 789)	(3 988)	-	(23 641)
Cessions	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	10	-	-	-	10
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>(10 269)</b>	<b>(143 107)</b>	<b>(31 940)</b>	<b>0</b>	<b>(185 316)</b>
	<b>VALEURS NETTES</b>				
Au 31 décembre 2014	2 216	29 799	5 983	2 729	40 728
Au 31 décembre 2015	1 476	32 179	7 015	279	40 949
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>892</b>	<b>41 048</b>	<b>7 459</b>	<b>770</b>	<b>50 170</b>

## 12.2 Coûts d'acquisition clients

Sur l'exercice 2016, le groupe a procédé à l'activation de 25 658 milliers d'euros de coûts d'acquisition clients, et ce en lien avec sa dynamique commerciale (contre 19 565 milliers d'euros sur l'exercice 2015).

Conformément aux principes décrits en note 1.4.3.2.2 « Coûts d'acquisition », la charge d'amortissement pour l'année 2016 s'élève à 16 789 milliers d'euros. Aucune charge complémentaire d'amortissement relatif au niveau d'attrition réel observé sur les cohortes mensuelles présentant des taux d'attrition supérieurs à celui du plan d'amortissement n'a dû être enregistrée par le Groupe en 2016. En 2015, le Groupe avait enregistré une charge complémentaire d'amortissement de 426 milliers d'euros.

## 12.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées principalement des outils informatiques développés par le Groupe pour ses activités commerciales et de gestion.

## 12.4 Immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2016 correspondent principalement à la comptabilisation des charges encourues relatives à l'acquisition des clients qui n'ont pas encore été basculés dans le périmètre Direct Energie et aux coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels pour la partie encore en développement.

Au 31 décembre 2015, la diminution de 3 296 milliers d'euros des immobilisations en cours concernait principalement la mise au rebut d'immobilisations relatives à des projets de développement de cycle combiné gaz du Groupe et devenues obsolètes compte tenu des retards pris dans la réalisation de ces projets, sur les sites d'Hambach et de Verberie. Avant leur mise au rebut en 2015, les immobilisations en cours du projet de Verberie avaient fait l'objet d'une provision pour dépréciation dans leur intégralité.

## Note 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### 13.1 Variation des immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Installations de production	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
	<b>VALEUR BRUTES</b>				
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>3 064</b>	<b>6 349</b>	<b>9 418</b>
Acquisitions	-	-	265	857	1 122
Cessions	-	-	(13)	-	(13)
Variations de périmètre	4 727	38 041	251	2 529	45 549
Autres mouvements	-	-	80	(7 168)	(7 087)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>4 733</b>	<b>38 041</b>	<b>3 648</b>	<b>2 567</b>	<b>48 990</b>
Acquisitions	39	165	698	9	912
Cessions	-	-	(3)	-	(3)
Variations de périmètre	11 066	19 562	12	-	30 641
Autres mouvements	-	5 078	-	(2 529)	2 549
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>15 839</b>	<b>62 847</b>	<b>4 355</b>	<b>48</b>	<b>83 088</b>
	<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>(1 644)</b>	<b>(2 826)</b>	<b>(4 476)</b>
Amortissements	-	-	(326)	-	(326)
Cessions	-	-	9	-	9
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	676	2 788	3 464
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>(1 284)</b>	<b>(38)</b>	<b>(1 329)</b>
Amortissements	(168)	(4 708)	(669)	-	(5 545)
Cessions	-	-	3	-	3
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>(174)</b>	<b>(4 708)</b>	<b>(1 950)</b>	<b>(38)</b>	<b>(6 871)</b>
	<b>VALEURS NETTES</b>				
Au 31 décembre 2014	-	-	1 420	3 523	4 943
Au 31 décembre 2015	4 727	38 041	2 363	2 529	47 661
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>15 664</b>	<b>58 139</b>	<b>2 405</b>	<b>9</b>	<b>76 217</b>

Au 31 décembre 2016, les variations de périmètre ont un impact net de 30 641 milliers d'euros sur les immobilisations corporelles. Elles résultent de l'intégration des actifs de la société Marcinelle à leur juste valeur suite à l'acquisition réalisée en date du 30 décembre 2016. Ceux-ci se composent principalement d'actifs de production nécessaires à l'activité de génération d'électricité de la centrale thermique à cycle combiné gaz.

Au 31 décembre 2015, l'impact net des variations de périmètre de 45 549 milliers d'euros sur les immobilisations corporelles résultait de l'intégration des actifs de la société 3CB à leur juste valeur suite à l'acquisition réalisée en date du 30 décembre 2015. Ceux-ci se composaient principalement d'actifs de production nécessaires à

l'activité de génération d'électricité de la centrale thermique à cycle combiné gaz, et de terrains situés à Bayet dans l'Allier.

### **13.2 Terrains et constructions**

Les constructions acquises pour 11 066 milliers d'euros en 2016 correspondent à la juste valeur des constructions de la société Marcinelle. Les terrains et constructions acquis pour 4 727 milliers d'euros en 2015 correspondaient à la juste valeur des terrains et constructions de la société 3CB.

### **13.3 Installations de production**

Les installations de production comprennent la juste valeur des actifs de production intégrés dans le cadre de l'acquisition de la société Marcinelle (pour 19 562 milliers d'euros en 2016) et de la société 3CB (pour 38 041 milliers d'euros en 2015).

### **13.4 Immobilisations corporelles en cours**

Les immobilisations corporelles en cours qui comprenaient principalement des développements en cours sur l'un des projets de construction de centrale à gaz du Groupe, ont fait l'objet de mises au rebut pour une valeur de 2 529 milliers d'euros en 2016, ceux-ci étant devenus obsolètes.

Au 31 décembre 2015, la diminution de 7 168 milliers d'euros présentée sur la ligne « Autres mouvements » de la catégorie « Immobilisations en cours » comprenait 6 105 milliers d'euros de mises au rebut d'immobilisations relatives à des projets de développement de cycle combiné gaz du Groupe et devenues obsolètes compte tenu des retards pris dans la réalisation de ces projets, situés à Hambach (pour 3 318 milliers d'euros) et Verberie (2 788 milliers d'euros). Par ailleurs, avant leur mise au rebut en 2015, les immobilisations en cours du projet de Verberie avaient fait l'objet d'une provision pour dépréciation dans leur intégralité, et n'impactaient donc pas le résultat.

## Note 14. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

Les sociétés Direct Energie EBM Entreprises, Compagnie Electrique de Bretagne, Sophye LacMort et Co Biogaz sont consolidées par mise en équivalence et qualifiées de coentreprises. La société Ossau a fait l'objet d'une mise en liquidation en date du 19 janvier 2016.

Au 31 décembre 2016, les principales caractéristiques des coentreprises sont les suivantes :

	Direct Energie EBM Entreprises	Compagnie Electrique de Bretagne	SOPHYE LACMORT	CO BIOGAZ
Date de reporting des états financiers	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016*
Nature de la relation	Co-entreprise	Co-entreprise	Co-entreprise	Co-entreprise
Pays de l'établissement principal	France	France	France	France
Activité principale	Vente de gaz et d'électricité	Constuction et exploitation de centrale thermique	Acquisition et exploitation de concessions hydroélectriques	Constuction et exploitation d'unités de méthanisation
Pourcentage de détention et des droits de vote	50%	60%	50%	26%
Mode comptabilisation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence

\* La quote part de résultat intégrée dans les comptes consolidés du groupe correspond au résultat déclaré par l'entité Co Biogaz sur sa première période d'exercice comptable s'écoulant du 3 novembre 2015 au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, les contributions des coentreprises sont les suivantes :

	31/12/2016			
	Direct Energie EBM Entreprises	Compagnie Electrique de Bretagne	SOPHYE LACMORT	CO BIOGAZ*
<i>En milliers d'euros</i>				
Actifs courants	23 943	528	30	80
Actifs non courants	49	13 141	-	-
Passifs courants	21 081	12 393	2	31
<i>Dont Passifs financiers courants</i>	<i>5 111</i>	<i>11 821</i>	-	-
<i>Dont Passifs non financiers courants</i>	<i>15 970</i>	<i>572</i>	<i>2</i>	<i>31</i>
Passifs non courants	98	-	-	-
<b>Actif net</b>	<b>2 814</b>	<b>1 275</b>	<b>28</b>	<b>48</b>
Quote part de l'actif net	1 407	765	14	13
Autres ajustements	-	(765)	-	-
<b>Valeur comptable des participations</b>	<b>1 407</b>	<b>(0)</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
Dividendes reçus par le groupe	-	-	-	-
Chiffre d'affaires	57 688	-	-	-
Résultat net	1 021	(241)	(2)	(52)
Résultat global	1 021	(241)	(2)	(52)
<b>Quote-part du résultat net</b>	<b>511</b>	<b>(145)</b>	<b>(1)</b>	<b>(13)</b>
<b>Quote-part du résultat global</b>	<b>511</b>	<b>(145)</b>	<b>(1)</b>	<b>(13)</b>

\* La quote part de résultat intégrée dans les comptes consolidés du groupe correspond au résultat déclaré par l'entité Co Biogaz sur sa première période d'exercice comptable s'écoulant du 3 novembre 2015 au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2015, les contributions des coentreprises étaient les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2015			
	Direct Energie EBM Entreprises	Compagnie Electrique de Bretagne	OSSAU*	SOPHYE LACMORT
Actifs courants	16 509	450	1	11
Actifs non courants	416	11 938	-	-
Passifs courants	15 131	10 871	-	2
<i>Dont Passifs financiers courants</i>	350	9 568	-	-
<i>Dont Passifs non financiers courants</i>	14 781	1 303	-	2
Passifs non courants	1	-	-	-
<b>Actif net</b>	<b>1 793</b>	<b>1 517</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
Quote part de l'actif net	896	910	0	5
Autres ajustements	-	(910)	-	-
<b>Valeur comptable des participations</b>	<b>896</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
Dividendes reçus par le groupe	-	-	-	-
Chiffre d'affaires	35 560	-	-	-
Résultat net	137	(211)	(6)	(2)
Résultat global	137	(211)	(6)	(2)
<b>Quote-part du résultat net</b>	<b>68</b>	<b>(126)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>
<b>Quote-part du résultat global</b>	<b>68</b>	<b>(126)</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>

\* La société OSSAU a fait l'objet d'une mise en liquidation en date du 19 janvier 2016.

Les principaux indicateurs relatifs aux coentreprises présentés en 2016 correspondent à une période de douze mois, à l'exception de l'entité Co Biogaz, pour laquelle il s'agit du premier exercice comptable.

En 2016, l'impact des coentreprises sur la formation des résultats s'élève à 352 milliers d'euros. Le pourcentage de détention du Groupe dans les coentreprises Direct Energie EBM Entreprises, Compagnie Electrique de Bretagne et Sophye Lacmort n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2015. L'entité Co Biogaz est détenue par la Groupe à hauteur de 26%. Au 31 décembre 2016, l'ensemble des valeurs comptables s'élève à un total de 1 434 milliers d'euros. Ces valeurs comptables incluent des quotes-parts de résultat de 352 milliers d'euros.

## Note 15. STOCKS

La valeur comptable des stocks par catégorie est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Stocks de Gaz	16 862	-	16 862	36 223	(2 502)	33 721
Stocks de fournitures consommables	21 505	-	21 505	2 523	-	2 523
Stocks de CO2	90	-	90	-	-	-
<b>Stocks</b>	<b>38 458</b>	<b>-</b>	<b>38 458</b>	<b>38 746</b>	<b>(2 502)</b>	<b>36 245</b>

Au 31 décembre 2016, les stocks du Groupe sont composés principalement de gaz, et de fournitures consommables, comprenant les fournitures nécessaires à la réalisation des programmes de maintenance des centrales à gaz du Groupe, ainsi que les certificats de capacités acquis par le Groupe en 2016 pour couvrir une part des obligations associées à son parc client 2017. Au 31 décembre 2016, aucune provision pour dépréciation des stocks n'a été constatée, compte tenu de leurs valeurs nettes de réalisation.

## Note 16. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur nette des clients et comptes rattachés est composée des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Clients et comptes rattachés	432 946	240 757
Dépréciation	(19 667)	(20 161)
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>413 279</b>	<b>220 596</b>

Les échéances des clients et comptes rattachés sont toutes à moins d'un an.

Le risque crédit relatif aux créances clients et comptes rattachés est présenté ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>			<b>31/12/2015</b>		
	<b>Valeur brute</b>	<b>Provisions</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Provisions</b>	<b>Valeur nette</b>
échues < 1 an	49 879	(10 044)	39 835	37 471	(8 517)	28 953
échues > 1 an	18 851	(9 623)	9 228	18 990	(11 644)	7 346
<b>Total créances échues</b>	<b>68 730</b>	<b>(19 667)</b>	<b>49 063</b>	<b>56 460</b>	<b>(20 161)</b>	<b>36 299</b>
<b>Total créances non échues</b>	<b>364 216</b>	<b>0</b>	<b>364 216</b>	<b>184 297</b>	<b>(0)</b>	<b>184 297</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>432 946</b>	<b>(19 667)</b>	<b>413 279</b>	<b>240 757</b>	<b>(20 161)</b>	<b>220 596</b>

L'intégralité de la facturation des clients professionnels est subrogée auprès d'une société d'affacturage. La position des comptes liés à l'affacturage au 31 décembre 2016 est :

- Fonds de garantie : Néant
- Compte courant débiteur avec le factor : 35 milliers d'euros

En 2015, le fonds de garantie était nul et le compte courant était débiteur pour un montant de 205 milliers d'euros.

## Note 17. AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Les autres actifs courants et non courants sont composés des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charges constatées d'avance	6 425	50 870
Créances fiscales et sociales	19 048	11 565
Autres créances	4 790	7 065
<b>Autres actifs courants</b>	<b>30 263</b>	<b>69 500</b>
<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charges constatées d'avance	3 358	3 097
Créances fiscales et sociales	-	959
Autres créances	4 852	1 222
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>8 210</b>	<b>5 279</b>

Les « Charges constatées d'avance » courantes et non courantes sont principalement liées aux débouclages anticipés d'achats/ventes à termes d'énergie sur les marchés, qui font l'objet d'une reconnaissance au compte de résultat en date de livraison physique, ainsi qu'aux achats d'énergie pour des volumes d'énergie livrés le mois suivant leur facturation, à de la maintenance informatique, à des loyers et à des dépenses de communication et d'assurances.

Les « Créances fiscales et sociales » sont majoritairement composées de créances de taxe sur la valeur ajoutée.

Les « Autres créances » comprennent principalement des créances relatives au « Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité » et à la mise en œuvre du « Tarif de Première Nécessité » et du « Tarif Spécial de Solidarité ».

## Note 18. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements court termes. La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les montants suivants inscrits dans l'état de situation financière :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
VMP et équivalents de trésorerie	-	-
Disponibilités	368 867	35 230
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif</b>	<b>368 867</b>	<b>35 230</b>
Concours bancaires	(4 029)	(3 237)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>364 837</b>	<b>31 993</b>

## Note 19. CAPITAUX PROPRES

### 19.1 Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social de Direct Energie s'élève à 4 149 886 Euros divisé en 41 498 860 actions d'une valeur nominale de 0,1 euro chacune. L'évolution du capital social sur 2016 s'explique par la constatation d'une augmentation de capital de 70 590 Euros consécutive à l'exercice d'options de souscription d'actions.

	Nombre d'actions			Valeur (en milliers d'euros)		
	Total	En circulation	Propres	Capital	Primes	Actions propres
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>40 792 965</b>	<b>40 781 484</b>	<b>11 481</b>	<b>4 079</b>	<b>4 924</b>	<b>101</b>
Emission	-	-	-	-	-	-
Annulation actions propres	-	-	-	-	-	-
Achats/ventes d'actions propres	-	6 881	(6 881)	-	-	(13)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>40 792 965</b>	<b>40 788 365</b>	<b>4 600</b>	<b>4 079</b>	<b>4 924</b>	<b>88</b>
Emission	-	-	-	-	-	-
Exercice d'options	705 895	705 895	-	71	6 234	-
Annulation actions propres	-	-	-	-	-	-
Achats/ventes d'actions propres	-	(726)	726	-	-	119
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>41 498 860</b>	<b>41 493 534</b>	<b>5 326</b>	<b>4 150</b>	<b>11 157</b>	<b>207</b>

## **19.2 Instruments donnant accès à de nouvelles actions Direct Energie SA**

Au 31 décembre 2016, les instruments donnant accès à de nouvelles actions Direct Energie SA sont constitués de plans d'options de souscription d'actions que le Groupe a ouverts pour certains salariés du Groupe, y compris les dirigeants. Les caractéristiques de ces différents plans sont présentées dans la note 20 « Paiements fondés sur des actions ».

Le nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être créées en cas d'exercice de ces instruments est de 2 599 milliers d'actions au 31 décembre 2016.

## **19.3 Actions propres**

Au 31 décembre 2016, un solde de 207 milliers d'euros correspondant à 5,3 milliers d'actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité est enregistré en diminution des capitaux propres consolidés.

## **19.4 Primes et réserves consolidées**

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice, représentent un montant de 199 926 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Elles intègrent les primes versées lors d'augmentations de capital et la prime consécutive à la fusion entre Poweo et Direct Energie, diminuées de l'incidence de l'annulation des actions auto-détenues, ainsi que les résultats accumulés par le Groupe.

## 19.5 Gains et pertes reconnus en capitaux propres part du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>Variation</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Variation</b>	<b>31/12/2014</b>
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	20 787	130 768	(109 981)	(88 392)	(21 590)
Impact impôts différés	(7 157)	(7 157)	-	-	-
Quote-part des entreprises associées	-	-	-	527	(527)
<b>Total éléments recyclables</b>	<b>13 630</b>	<b>123 611</b>	<b>(109 981)</b>	<b>(87 864)</b>	<b>(22 117)</b>
Pertes et gains actuariels	(92)	-	(92)	-	(92)
Impact impôts différés	31	-	31	-	31
<b>Total éléments non recyclables</b>	<b>(61)</b>	<b>-</b>	<b>(61)</b>	<b>-</b>	<b>(61)</b>
<b>Gains et pertes reconnus en capitaux propres</b>	<b>13 569</b>	<b>123 611</b>	<b>(110 042)</b>	<b>(87 864)</b>	<b>(22 178)</b>

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture, qui correspondent exclusivement à des achats et ventes d'énergie qualifiés de couverture au sens d'IAS 39, sont comptabilisées nettes d'impôts en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Les variations de justes valeurs sont directement liées aux variations des prix de marchés et à l'évolution des volumes d'achats et ventes d'énergie qualifiés de couverture. Elles font l'objet d'un recyclage ultérieur en résultat, de manière symétrique à l'élément couvert, lors de la livraison physique des achats d'énergie correspondant.

## 19.6 Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2016, aucune filiale dont le groupe ne détient pas l'intégralité des droits et obligations sur le capital n'est intégrée par la méthode d'intégration globale.

## 19.7 Gestion du capital

L'objectif principal de Direct Energie en termes de gestion de sa structure financière est d'optimiser la rentabilité du capital investi par ses actionnaires en fonction des risques encourus et de la maîtrise des moyens financiers nécessaires à son développement à court et moyen terme.

Le Groupe apprécie la pertinence de ses projets d'acquisition ou d'investissement sur la base de leur intérêt stratégique mais également de leur profil financier, et organise leur financement en tenant compte de paramètres de rentabilité et des éventuelles opportunités ou contraintes existant sur les marchés de la dette et des capitaux.

Direct Energie n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales.

## Note 20. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Options de souscription d'action	(1 738)	(1 351)
Actions gratuites	-	-
Autres	-	-
<b>Charges liées aux paiements fondés sur des actions</b>	<b>(1 738)</b>	<b>(1 351)</b>

### 20.1 Evolution des plans de souscription d'actions

Les caractéristiques des différents plans ouverts par le Groupe et les mouvements sur la période sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	<i>Plan DE avant fusion</i>		<i>Plans Poweo avant fusion</i>			
	<b>06/04/2012</b>	<b>20/07/2007</b>	<b>18/07/2008</b>	<b>10/09/2008</b>	<b>21/08/2009</b>	<b>05/11/2009</b>
Date d'attribution	06/04/2012	14/09/2007	18/07/2008	10/09/2008	21/08/2009	05/11/2009
Date de libération	06/12/2014	15/09/2011	19/07/2012	11/09/2012	20/08/2010	06/11/2013
Date de début d'exercice	06/04/2016	20/07/2011	17/07/2012	09/09/2012	11/07/2012	05/11/2013
Date d'expiration	06/04/2019	19/07/2017	17/07/2018	09/09/2018	20/08/2019	05/11/2016
Prix d'exercice	7,48	37,87	26,50	26,50	29,00	23,00
Nombre d'option initial	897 965	88 850	175 000	25 250	300 000	153 197
<b>Options en circulation au 31/12/2015</b>	<b>517 640</b>	<b>59 200</b>	<b>126 000</b>	-	-	<b>58 500</b>
<i>Dont options exerçables</i>	-	59 200	126 000	-	-	58 500
Options attribuées	-	-	-	-	-	-
Options annulées	-	-	-	-	-	(8 000)
Options exercées	(424 102)	-	(24 240)	-	-	(4 000)
Options expirées	-	-	-	-	-	(56 000)
Autres mouvements*	-	-	42 670	25 250	300 000	9 500
<b>Options en circulation au 31/12/2016</b>	<b>93 538</b>	<b>59 200</b>	<b>144 430</b>	<b>25 250</b>	<b>300 000</b>	-
<i>Dont options exerçables</i>	93 538	59 200	144 430	25 250	300 000	-

Les autres mouvements correspondent à la réintégration d'options de souscription d'actions de plans historiques Poweo, attribués avant la fusion entre Direct Energie et Poweo en 2012, dont le Groupe avait constaté à tort l'expiration suite à la fusion. Cette réintégration est sans impact sur les comptes du Groupe et a pour seule conséquence une augmentation du nombre d'instruments potentiellement dilutifs.

	Plans Direct Energie						
	20/12/2012	16/07/2014	10/12/2014	15/12/2014	02/06/2015	14/12/2015	13/12/2016
Date d'attribution	20/12/2012	16/07/2014	10/12/2014	15/12/2014	02/06/2015	14/12/2015	13/12/2016
Date de libération	20/12/2015	16/07/2017	10/12/2017	15/12/2017	02/06/2018	14/12/2018	13/12/2019
Date de début d'exercice	09/11/2016	09/11/2016	09/11/2016	09/11/2016	09/11/2016	14/12/2016	13/12/2017
Date d'expiration	20/12/2019	16/07/2021	10/12/2021	15/12/2021	02/06/2022	14/12/2022	13/12/2023
Prix d'exercice	4,77	9,00	12,00	9,00	13,40	19,00	34,00
Nombre d'option initial	511 000	425 000	270 000	10 000	420 000	312 500	360 000
<b>Options en circulation au 31/12/2015</b>	<b>483 100</b>	<b>397 500</b>	<b>270 000</b>	<b>10 000</b>	<b>420 000</b>	<b>312 500</b>	-
<i>Dont options exerçables</i>	-	-	-	-	-	-	-
Options attribuées	-	-	-	-	-	-	360 000
Options annulées	-	(17 500)	-	-	-	(5 000)	-
Options exercées	(95 641)	(36 249)	(60 000)	(1 666)	(46 666)	(13 332)	-
Options expirées	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements*	-	-	-	-	-	-	-
<b>Options en circulation au 31/12/2016</b>	<b>387 459</b>	<b>343 751</b>	<b>210 000</b>	<b>8 334</b>	<b>373 334</b>	<b>294 168</b>	<b>360 000</b>
<i>Dont options exerçables</i>	387 459	227 084	120 000	5 001	93 334	89 168	-

Le Groupe a ouvert en 2016 un nouveau plan de souscription d'actions intégrant certains salariés et dirigeants. L'analyse des conditions de ces plans a conduit le Groupe à les comptabiliser en tant que transactions réglées en instruments de capitaux propres.

## 20.2 Juste valeur des plans d'options de souscription d'action

La valorisation des plans d'options de souscription d'action est basée sur le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation de la juste valeur unitaire des options sont détaillées ci-après.

	Plans historiques Direct Energie		Plans historiques Poweo		
	06/04/2012	20/07/2007	18/07/2008	10/09/2008	21/08/2009
Cours de valorisation	3,08*	2,46**	2,46**	2,46**	2,46**
Prix d'exercice	7,48	37,87	26,50	26,50	29,00
Durée de vie attendue	3 ans	1 an	2 ans	2 ans	3 ans
Volatilité	60,85%	60,85%	60,85%	60,85%	60,85%
Taux sans risque	1,58%	1,31%	1,50%	1,50%	0,85%
<b>Juste valeur unitaire</b>	<b>0,95</b>	<b>0,10</b>	<b>0,25</b>	<b>0,28</b>	<b>0,00</b>

\* Cours à la date d'attribution

\*\* Cours à la date de réalisation de la fusion entre Direct Energie et Poweo

	Plans Direct Energie						
	20/12/2012	16/07/2014	10/12/2014	15/12/2014	02/06/2015	14/12/2015	13/12/2016
Cours de valorisation	3,01*	9,58*	9,01*	8,80*	13,40*	19,15*	33,70*
Prix d'exercice	4,77	9,00	12,00	9,00	13,40	19,00	34,00
Durée de vie attendue	3 ans	5 ans	5 ans	5 ans	6 ans	6 ans	7 ans
Volatilité	60,85%	49,72%	38,21%	37,73%	34,12%	32,95%	32,46%
Taux sans risque	0,47%	0,39%	0,26%	0,26%	0,17%	-0,06%	-0,10%
<b>Juste valeur unitaire</b>	<b>1,47</b>	<b>3,88</b>	<b>1,87</b>	<b>2,55</b>	<b>3,61</b>	<b>4,98</b>	<b>8,42</b>

\* Cours à la date d'attribution

\*\* Cours à la date de réalisation de la fusion entre Direct Energie et Poweo

Les plans datés du 6 avril 2012, du 20 décembre 2012, du 16 juillet 2014, du 10 décembre 2014, du 15 décembre 2014, du 2 juin 2015, du 14 décembre 2015 et le nouveau plan daté du 13 décembre 2016, ne permettant pas une monétisation de l'avantage acquis sont traités en tant que transaction réglées en instruments de capitaux propres. La juste valeur a été déterminée à la date d'attribution des options.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 2 et IFRS 3, les plans d'options de souscription d'action du 20 juillet 2007, du 18 juillet 2008, du 10 septembre 2008 et du 21 août 2009 de Poweo repris sans modification suite

à la fusion sont évalués à leur juste valeur à la date de réalisation de la fusion, soit le 11 juillet 2012. Ces plans ne permettent pas une monétisation de l'avantage acquis et sont traités en tant que transactions réglées en instruments de capitaux propres

## 20.3 Impacts sur le résultat de l'exercice

La charge comptabilisée au cours de la période relative aux plans d'options de souscription d'action est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015
Plan du 06/04/2012	32	122
Plan du 20/12/2012	-	227
Plan du 16/07/2014	460	507
Plan du 10/12/2014	168	168
Plan du 15/12/2014	9	9
Plan du 02/06/2015	507	294
Plan du 14/12/2015	512	24
Plan du 13/12/2016	50	-
<b>Charges options de souscription d'action</b>	<b>1 738</b>	<b>1 351</b>

## Note 21. PROVISIONS

### 21.1 Variation des provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Dotations	Utilisations	Reprises	Désactualisation	Var. Périmètre	Autres	31/12/2016
Provisions pour avantages au personnel	1 116	472	-	-	0	-	-	1 588
Provisions pour risques et charges	10 711	43 377	(3 480)	(760)	391	-	-	50 239
<b>Provisions</b>	<b>11 827</b>	<b>43 849</b>	<b>(3 480)</b>	<b>(760)</b>	<b>391</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>51 827</b>

Sur 2016, le Groupe a constitué une provision pour contrats déficitaires portant sur des contrats de réservation de capacités d'interconnexions gazières entre les Pays-Bas, la Belgique et la France, pour un montant de 31,6 M€ (cf note 2.6 « Provisions pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières »). Cette provision a été évaluée en tenant compte des paramètres suivants :

- Les coûts de réservation de capacité jusqu'au terme des contrats, déterminés conformément aux principes contractuels
- Les perspectives de revenus associées :
  - o d'une part au différentiel de prix du gaz entre les points d'entrée de ces capacités et les points de sortie, reposant sur les prix de marché pour l'horizon observable (2017-2018), et sur des projections basées sur les tendances historiques au-delà,
  - o et d'autre part, à la mise en place d'un mécanisme réglementaire permettant la revalorisation de ces capacités de sorte à inciter les acteurs gaziers à les souscrire à nouveau à compter de

2021 (date à laquelle les contrats de réservation long-terme de capacité actuels commencent à expirer).

- Un taux d'actualisation de 1,31%, correspondant au rendement à 10 ans des obligations d'entreprises notées AA

Les flux de dotations, utilisations, reprises et désactualisation présentés ci-dessus sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Dotations nettes</b>
Coûts des ventes	31 401
Charges de personnel	472
Autres produits et charges opérationnels	7 736
Autres produits et charges financiers	391
<b>Total</b>	<b>40 000</b>

## 21.2 Provisions pour avantages au personnel

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'engagement existant au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,31 % correspondant au rendement à 10 ans des obligations d'entreprises notées AA ;
- taux d'augmentation des salaires de 2 % à 3% selon les entités du Groupe ;
- départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- taux de mobilité du personnel variable selon l'âge ;
- Table de mortalité INSEE 2012-2014.

Au 31 décembre 2016, le Groupe a constaté une charge de 472 milliers d'euros pour les engagements au titre des indemnités de fin de carrière du personnel. La provision des engagements du Groupe au titre des indemnités de fin de carrière du personnel s'élève à 1 588 milliers d'euros. A la même date, les écarts actuariels cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à 61 milliers d'euros. Aucun écart actuariel n'a été comptabilisé en capitaux propres au titre de l'exercice.

## 21.3 Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées au 31 décembre 2016 sont liées principalement à :

- des contrats déficitaires à hauteur de 31 567 milliers d'euros relatifs aux capacités de transport de gaz réservées par le Groupe entre les Pays-Bas, la Belgique et la France. Cette provision a été évaluée en tenant compte des coûts de la capacité contractuels et des revenus associés à l'utilisation de ces capacités sur la durée résiduelle des contrats (cf note 2.6 « Provisions pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières »)
- des litiges en cours pour 3 116 milliers d'euros (3 171 milliers d'euros au 31 décembre 2015) ;
- l'estimation des obligations du Groupe en termes de certificats d'économie d'énergie et de garanties d'origines relatifs à la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 pour 4 790 milliers d'euros. Cette provision a été enregistrée conformément au règlement de l'ANC 2012-04 selon les modalités permises par ce texte (2 355 milliers d'euros au 31 décembre 2015) ;

- une provision pour démantèlement (9 238 milliers d’euros contre 3 935 milliers d’euros au 31 décembre 2015) relative à la société 3CB, constituée sur la base des principes suivants :
  - o La sortie de ressource à terme a été déterminée à partir d’une étude réalisée par un cabinet indépendant spécialisé,
  - o Un taux d’inflation de 1,5% a été appliqué jusqu’à la réalisation du démantèlement,
  - o Un taux d’actualisation de 2,5% a été retenu pour déterminer la valeur actuelle de l’engagement
- des risques divers pour 1 527 milliers d’euros (1 019 milliers d’euros en 2015)

## 21.4 Part courante et non courante des provisions

La répartition entre la part courante et la part non courante des provisions se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Provisions pour avantages au personnel	-	1 588	1 588	-	1 116	1 116
Provisions pour risques et charges	14 169	36 070	50 239	6 776	3 935	10 711
<b>Provisions</b>	<b>14 169</b>	<b>37 658</b>	<b>51 827</b>	<b>6 776</b>	<b>5 051</b>	<b>11 827</b>

## Note 22. CONTRATS DE LOCATIONS-FINANCEMENT

La valeur nette comptable des immobilisations en location-financement est ventilée entre les différentes catégories d’immobilisations en fonction de leur nature. Les contrats de location-financement du Groupe résultent d’une cession bail de ses systèmes d’information intégrés de gestion et de crédits-bails sur matériel de bureau et informatique.

Les contrats de location-financement ont une durée allant de 3 à 4 ans et prévoient la reprise de la propriété des biens par le Groupe à l’issue de la période de financement.

Le détail des paiements minimaux futurs au titre de ces contrats se présente de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Échéances		
	31/12/2016	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Paiements minimaux	421	249	172	-
Charges financières	(10)	(8)	(2)	-
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux</b>	<b>411</b>	<b>241</b>	<b>170</b>	<b>-</b>

## Note 23. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs	88 451	68 606
Factures non parvenues	154 151	119 212
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>242 602</b>	<b>187 818</b>

## Note 24. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Les éléments constitutifs des autres passifs courants et non courants sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dettes sociales et fiscales	206 467	68 130
Produits constatés d'avance	43 104	2 409
Autres dettes	395	348
<b>Autres passifs courants</b>	<b>249 966</b>	<b>70 887</b>

Au 31 décembre 2016, les dettes fiscales et sociales sont essentiellement composées de dettes de taxe sur la valeur ajoutée et de Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE), qui fait l'objet d'un reversement trimestriel, et a remplacé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la Contribution au Service Public de l'Electricité, qui faisait quant à elle l'objet d'un paiement mensuel.

Les produits constatés d'avance résultent notamment de débouclages anticipés d'achats/ventes à termes d'énergie sur les marchés.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dettes sociales et fiscales	-	-
Produits constatés d'avance	4 759	2 164
Autres dettes	-	-
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>4 759</b>	<b>2 164</b>

## Note 25. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les clients et comptes rattachés, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les fournisseurs et comptes rattachés entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 et sont présentés dans ces tableaux mais apparaissent sur des lignes distinctes de l'état de situation financière.

## 25.1 Actifs financiers hors instruments financiers dérivés

### 25.1.1 Actifs financiers par catégories

Les différentes catégories d'actifs financiers hors instruments financiers dérivés réparties entre part courante et non courante se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	138	138
Prêts et créances au coût amorti (hors clients)	18 364	1 342	19 707	70 688	1 320	72 008
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>18 364</b>	<b>1 342</b>	<b>19 707</b>	<b>70 688</b>	<b>1 458</b>	<b>72 146</b>
Clients et comptes rattachés	413 279	-	413 279	220 596	-	220 596
Trésorerie et équivalents de trésorerie	368 867	-	368 867	35 230	-	35 230
<b>Actifs financiers</b>	<b>800 510</b>	<b>1 342</b>	<b>801 853</b>	<b>326 514</b>	<b>1 458</b>	<b>327 972</b>

### 25.1.2 Actifs financiers disponibles à la vente

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>661</b>
Acquisitions	26
Cessions - valeur comptable hors variation de juste valeur en capitaux propres	-
Cessions - variation de juste valeur en capitaux propres décomptabilisé	-
Variations de juste valeur enregistrée en capitaux propres	-
Variations de juste valeur enregistrée en résultat	(550)
Variation de périmètre	-
Autres	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>138</b>
Acquisitions	-
Cessions - valeur comptable hors variation de juste valeur en capitaux propres	-
Cessions - variation de juste valeur en capitaux propres décomptabilisé	-
Variations de juste valeur enregistrée en capitaux propres	-
Variations de juste valeur enregistrée en résultat	(112)
Variation de périmètre	-
Autres	(26)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>(0)</b>

En 2016, l'examen de la valeur des différents titres disponibles à la vente a amené le Groupe à comptabiliser une perte de valeur de 112 milliers d'euros. Au 31 décembre 2016, le Groupe ne détient aucun actif disponible à la vente.

**25.1.3 Prêts et créances au coût amorti (hors clients)**

Le détail des prêts et créances au coût amorti se présente ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dépôts de garantie	11 070	1 342	12 412	64 322	1 320	65 642
Prêts aux sociétés non intégrées	7 097	-	7 097	6 059	-	6 059
Autres prêts et créances	198	-	198	307	-	307
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>	<b>18 364</b>	<b>1 342</b>	<b>19 707</b>	<b>70 688</b>	<b>1 320</b>	<b>72 008</b>

Les dépôts de garantie concernent principalement des dépôts effectués en trésorerie auprès de certaines contreparties, et notamment du clearer des opérations effectuées sur les marchés règlementés, pour couvrir les variations de juste valeur des achats et ventes à terme d'énergie.

Aucune perte de valeur n'était comprise dans les montants des prêts et créances au coût amorti au 31 décembre 2015 et le Groupe n'a constaté aucune perte de valeur sur les prêts et créances au coût amorti au 31 décembre 2016. La valeur nette comptable des prêts et créances au coût amorti constitue une évaluation appropriée de leur juste valeur.

Les produits d'intérêts comptabilisés en « Coût de l'endettement financier net » au compte de résultat en 2016 s'élèvent à 639 milliers d'euros contre 165 milliers d'euros en 2015.

**25.1.4 Clients et comptes rattachés**

Les dépréciations et pertes de valeurs comprises dans les clients et comptes rattachés s'élèvent à 19 667 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (contre 20 161 milliers d'euros au 31 décembre 2015). La valeur comptable de ces actifs financiers est une évaluation appropriée de leur juste valeur. Les clients et comptes rattachés ainsi que les dépréciations afférentes sont présentés dans la note 16 « Clients et comptes rattachés ».

**25.1.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie nets s'élèvent à 364 837 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 31 993 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Le résultat enregistré sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie en 2016 s'élève à 261 milliers d'euros contre 483 milliers d'euros en 2015 et est enregistré en « Coût de l'endettement financier net » au compte de résultat.

## 25.2 Passifs financiers hors instruments financiers dérivés

### 25.2.1 Passifs financiers par catégorie

Les différentes catégories de passifs financiers réparties entre part courante et non courante se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	145 689	182 843	328 532	69 113	114 829	183 943
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>145 689</b>	<b>182 843</b>	<b>328 532</b>	<b>69 113</b>	<b>114 829</b>	<b>183 943</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	242 602	-	242 602	187 818	-	187 818
<b>Passifs financiers</b>	<b>388 291</b>	<b>182 843</b>	<b>571 134</b>	<b>256 932</b>	<b>114 829</b>	<b>371 761</b>

### 25.2.2 Passifs financiers évalués au coût amorti (hors fournisseurs)

Le détail des passifs financiers évalués au coût amorti est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	60 005	-	60 005
Emprunts sur location-financement	241	170	411	235	410	646
Concours bancaires	4 029	-	4 029	3 237	-	3 237
Dépôts de garantie et appels de marge	132 457	-	132 457	876	-	876
Autres emprunts et dettes assimilées	8 961	182 673	191 634	4 760	114 419	119 179
<b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>145 689</b>	<b>182 843</b>	<b>328 532</b>	<b>69 113</b>	<b>114 829</b>	<b>183 943</b>

Les emprunts auprès des établissements de crédit comprenaient au 31 décembre 2015 un tirage de 60 millions d'euros sur le crédit syndiqué mis en place au cours du deuxième trimestre 2015 et remboursé au cours de l'exercice 2016.

Les dépôts et appels de marge comprennent les liquidités reçues par le Groupe de la part de contreparties externes, notamment pour couvrir les variations de juste valeur des achats et ventes à terme d'énergie.

Les autres emprunts et dettes assimilées sont principalement composés d'emprunts obligataires émis dans un but de sécurisation de la structure de financement du Groupe.

Ces emprunts obligataires font l'objet de covenants, testés à chaque clôture annuelle, et qui étaient respectés au 31 décembre 2016.

La position nette de trésorerie est présentée en note 18 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Les charges d'intérêts relatives aux dettes financières s'élèvent à 11 719 milliers d'euros en 2016 (contre 4 390 milliers d'euros en 2015) et sont comptabilisées au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier net ».

La juste valeur des passifs financiers évalués au coût amorti s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016		31/12/2015	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Passifs financiers évalués au coût amorti	331 863	328 532	185 802	183 943

L'échéancier des passifs financiers évalués au coût amorti est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2016				31/12/2015			
	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	Total	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	60 005	-	-	60 005
Emprunts sur location-financement	241	170	-	411	235	410	-	646
Concours bancaires	4 029	-	-	4 029	3 237	-	-	3 237
Dépôts de garantie et appels de marge	132 457	-	-	132 457	876	-	-	876
Autres emprunts et dettes assimilées	8 961	55 496	127 177	191 634	4 760	43 604	70 815	119 179
<b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>145 689</b>	<b>55 666</b>	<b>127 177</b>	<b>328 532</b>	<b>69 113</b>	<b>44 015</b>	<b>70 815</b>	<b>183 943</b>

### 25.2.3 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés sont présentés dans la note 23 « Fournisseurs et comptes rattachés ». La valeur comptable de ces passifs financiers constitue une évaluation appropriée de leur juste valeur.

## 25.3 Endettement financier net

En milliers d'euros	31/12/2016			31/12/2015		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
<b>Dettes financières</b>	<b>145 689</b>	<b>182 843</b>	<b>328 532</b>	<b>69 113</b>	<b>114 829</b>	<b>183 943</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(368 867)	-	(368 867)	(35 230)	-	(35 230)
<b>Trésorerie active</b>	<b>(368 867)</b>	<b>-</b>	<b>(368 867)</b>	<b>(35 230)</b>	<b>-</b>	<b>(35 230)</b>
Appels de marge versés	(3 230)	-	(3 230)	(60 568)	-	(60 568)
<b>Endettement financier net*</b>	<b>(226 408)</b>	<b>182 843</b>	<b>(43 565)</b>	<b>(26 684)</b>	<b>114 829</b>	<b>88 145</b>

\* L'endettement financier net correspond à la différence entre les dettes financières et la trésorerie active augmentée des appels de marge versés

Dans le cadre de la présentation de ses comptes 2016, le Groupe a modifié la définition de son endettement financier net, agrégat non défini par les normes comptables, et qui n'apparaît pas en lecture directe dans les comptes du Groupe. Cette évolution vise à assurer un équilibre entre les appels de marge en trésorerie reçus et versés dans le cadre des opérations d'achats et ventes d'énergie que le Groupe conclut avec ses contreparties et leur traduction dans la situation de trésorerie du Groupe. L'endettement financier net correspond désormais à la différence entre les dettes financières (incluant les appels de marge reçus) et la trésorerie active, augmentée des appels de marge versés.

La variation de l'endettement financier net s'explique principalement, outre la génération nette de trésorerie associée à la progression des résultats du Groupe, par l'acquisition de 100% du capital de la société Marcinelle Energie, et l'acquisition de nouveaux clients.

## 25.4 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

### 25.4.1 Instruments financiers dérivés par catégories

En milliers d'euros	31/12/2016			31/12/2015		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Juste valeur positive des dérivés trading	73 664	-	73 664	16	-	16
Juste valeur positive des dérivés couverture	39 846	6 745	46 591	5 271	4 856	10 127
Juste valeur positive des dérivés Energie à caractère opérationnel	23 573	12 589	36 162	30 556	3 638	34 194
<b>Juste valeur positive des dérivés</b>	<b>137 084</b>	<b>19 334</b>	<b>156 418</b>	<b>35 843</b>	<b>8 494</b>	<b>44 337</b>
Juste valeur négative des dérivés trading	(69 776)	-	(69 776)	(15)	-	(15)
Juste valeur négative des dérivés couverture	(17 973)	(7 831)	(25 804)	(63 986)	(56 123)	(120 108)
Juste valeur négative des dérivés Energie à caractère opérationnel	(16 175)	(9 481)	(25 656)	(19 850)	(25 231)	(45 081)
<b>Juste valeur négative des dérivés</b>	<b>(103 925)</b>	<b>(17 311)</b>	<b>(121 236)</b>	<b>(83 851)</b>	<b>(81 354)</b>	<b>(165 204)</b>
<b>Juste valeur nette des dérivés</b>	<b>33 159</b>	<b>2 023</b>	<b>35 181</b>	<b>(48 007)</b>	<b>(72 860)</b>	<b>(120 867)</b>

### 25.4.2 Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

La juste valeur des instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture comptabilisés dans l'état de situation financière se détaille ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Juste valeur positive des dérivés trading	73 664	16
Juste valeur négative des dérivés trading	(69 776)	(15)
<b>Juste valeur nette des dérivés trading</b>	<b>3 888</b>	<b>1</b>
Juste valeur positive des dérivés Energie à caractère opérationnel	36 162	34 194
Juste valeur négative des dérivés Energie à caractère opérationnel	(25 656)	(45 081)
<b>Juste valeur nette des dérivés à caractère opérationnel</b>	<b>10 506</b>	<b>(10 887)</b>
<b>Juste valeur nette des dérivés non qualifiés de couverture</b>	<b>14 394</b>	<b>(10 886)</b>

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture du Groupe correspondent à :

- des instruments financiers dérivés conclus dans le cadre de couvertures économiques de flux opérationnels sur sous-jacents Energie (dérivés à caractère opérationnel)
- des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (dérivés de trading), correspondant à des opérations d'arbitrage réalisées au cours de l'année 2016 et ne comportant aucune position ouverte à la clôture 2016

Les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Marge sur l'activité d'Energy Management » pour les dérivés de trading et sous le résultat opérationnel courant, dans le poste « Variations nettes de Juste valeur des instruments financiers dérivés Energie à caractère opérationnel » pour les dérivés Energie à caractère opérationnel.

Les échéances des montants et volumes notionnels des instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture relatifs aux achats et ventes d'énergie sont les suivantes :

		31/12/2016					
<i>Notionnels en GWh</i>		Notionnels			Montants		
<i>Juste valeur en milliers d'euros</i>		< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Achats fermes d'énergie		(22 533)	(5 271)	-	(739 536)	(182 574)	-
Ventes fermes d'énergie		18 959	1 661	-	651 872	47 955	-
Achats optionnels d'énergie		-	-	-	-	-	-
<b>Total dérivés non qualifiés de couverture - énergie</b>		<b>(3 573)</b>	<b>(3 610)</b>	<b>-</b>	<b>(87 665)</b>	<b>(134 619)</b>	<b>-</b>

  

		31/12/2015					
<i>Notionnels en GWh</i>		Notionnels			Montants		
<i>Montants en milliers d'euros</i>		< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Achats fermes d'énergie		(14 260)	(6 092)	-	(315 726)	(194 288)	-
Ventes fermes d'énergie		13 362	1 365	-	280 234	39 660	-
Achats optionnels d'énergie		-	-	-	-	-	-
<b>Total dérivés non qualifiés de couverture - énergie</b>		<b>(898)</b>	<b>(4 727)</b>	<b>-</b>	<b>(35 492)</b>	<b>(154 628)</b>	<b>-</b>

Les échéances des montants et volumes notionnels des instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture relatifs aux achats et ventes de quotas de CO2 sont les suivantes :

		31/12/2016					
<i>Notionnels en tonnes</i>		Notionnels			Montants		
<i>Juste valeur en milliers d'euros</i>		< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Achats fermes CO2		(291 000)	-	-	(1 960)	-	-
Ventes fermes CO2		35 000	-	-	184	-	-
<b>Total dérivés non qualifiés de couverture - CO2</b>		<b>(256 000)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 776)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 25.4.3 Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

La juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture comptabilisés dans l'état de situation financière se détaille ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Juste valeur positive des dérivés couverture	46 591	10 127
Juste valeur négative des dérivés couverture	(25 804)	(120 108)
<b>Juste valeur nette des dérivés couverture</b>	<b>20 787</b>	<b>(109 981)</b>

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne des dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

L'impact des variations de juste valeur comptabilisées dans les capitaux propres du Groupe est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Juste valeur nette des dérivés couverture à l'ouverture</b>	<b>(109 981)</b>	<b>(21 590)</b>
Variations de juste valeur en capitaux propres	72 046	(104 384)
Variations de juste valeur en résultat - recyclage	58 722	15 992
Variations de juste valeur en résultat - inefficacité	-	-
Autres variations	-	-
<b>Juste valeur nette des dérivés couverture à la clôture</b>	<b>20 787</b>	<b>(109 981)</b>

Les variations de juste valeur en capitaux propres comprennent les variations de juste valeur des dérivés de couverture qui étaient valorisés à la clôture précédente et qui sont non échus en fin d'exercice ainsi que la juste valeur des dérivés de couverture souscrits durant l'exercice.

Les variations de juste valeur en résultat pour la part recyclage correspondent à la juste valeur des dérivés de couverture qui étaient valorisés à la clôture précédente et qui sont échus au cours de l'exercice. L'impact total des dérivés de couverture sur le compte de résultat, c'est-à-dire y compris les dérivés souscrits et échus au cours du même exercice, est une charge de 501 190 milliers d'euros (contre une charge de 300 198 milliers d'euros en 2015), associée à des achats d'énergie comptabilisés dans le coût des ventes au moment de leur livraison physique.

Les couvertures de flux de trésorerie par période s'analysent comme suit :

<i>Notionnels en GWh</i>	31/12/2016					
	Notionnels			Montants		
	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
<i>Juste valeur en milliers d'euros</i>						
Achats fermes d'énergie	(6 839)	(2 342)	-	(276 379)	(93 960)	-
Ventes fermes d'énergie	245	72	-	9 980	2 940	-
Achats optionnels d'énergie	-	-	-	-	-	-
<b>Total dérivés de couverture</b>	<b>(6 594)</b>	<b>(2 270)</b>	<b>-</b>	<b>(266 399)</b>	<b>(91 020)</b>	<b>-</b>

<i>Notionnels en GWh</i>	31/12/2015					
	Notionnels			Montants		
	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
<i>Montants en milliers d'euros</i>						
Achats fermes d'énergie	(10 556)	(9 198)	-	(436 054)	(370 339)	-
Ventes fermes d'énergie	1 240	298	-	49 472	12 116	-
Achats optionnels d'énergie	-	-	-	-	-	-
<b>Total dérivés de couverture</b>	<b>(9 317)</b>	<b>(8 899)</b>	<b>-</b>	<b>(386 582)</b>	<b>(358 223)</b>	<b>-</b>

## 25.5 Juste valeur des actifs et passifs financiers par niveau

### 25.5.1 Actifs financiers

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016				31/12/2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	0	0	-	-	138	138
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	368 867	-	-	368 867	35 230	-	-	35 230
Dérivés de couverture	-	46 591	-	46 591	-	10 127	-	10 127
Dérivés de trading	-	73 664	-	73 664	-	16	-	16
Dérivés Energie à caractère opérationnel	-	36 162	-	36 162	-	23 438	10 756	34 194
<b>Actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>368 867</b>	<b>156 418</b>	<b>0</b>	<b>525 284</b>	<b>35 230</b>	<b>33 581</b>	<b>10 894</b>	<b>79 705</b>

Le Groupe a classé les justes valeurs des actifs et passifs financiers entre les niveaux 1, 2 et 3 selon les critères exposés dans la note 1.4.6.3.4 « Evaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés ».

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de titres non cotés dont l'évaluation est basée sur les dernières opérations de marché comparables observées et sont considérés être de niveau 3.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat / trésorerie et équivalents de trésorerie

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont considérés de niveau 1 car le Groupe dispose pour ces actifs financiers de valeurs liquidatives régulières.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers présentés en niveau 2 sont évalués au moyen de modèles fréquemment employés dans les activités d'énergie et reposent sur des paramètres de marché observables directement ou indirectement.

Les instruments financiers dérivés présentés en niveau 3 intègrent des paramètres non observables et leur évaluation à la juste valeur a nécessité un recours à des hypothèses internes.

Les méthodes et les hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur la juste valeur estimée de ces instruments financiers. L'impact de la modification de ces hypothèses dans le cadre d'un scénario le plus défavorable et d'un scénario le plus favorable est présenté pour chaque instrument financier de niveau 3 dans la note 25.5.3 « Variation des justes valeurs de niveau 3 ».

### 25.5.2 Passifs financiers

Les passifs financiers évalués à la juste valeur se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016				31/12/2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	25 804	-	25 804	-	120 108	-	120 108
Dérivés de trading	-	69 776	-	69 776	-	15	-	15
Dérivés Energie à caractère opérationnel	-	22 179	3 477	25 656	-	39 203	5 878	45 081
<b>Passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>-</b>	<b>117 759</b>	<b>3 477</b>	<b>121 236</b>	<b>-</b>	<b>159 326</b>	<b>5 878</b>	<b>165 204</b>

Le classement par niveau des instruments financiers dérivés est précisé ci-dessus (note 25.5.1).

### 25.5.3 Variation des justes valeurs de niveau 3

Au 31 décembre 2016, la variation sur l'exercice de la juste valeur des actifs et passifs financiers considérés être de niveau 3 s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2015	Var. par résultat	Var. par capitaux propres	Acquisitions	Cessions	Transferts	31/12/2016
Actifs financiers disponibles à la vente	138	(112)	-	-	-	(26)	0
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de trading	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés à caractère opérationnel	10 756	(10 756)	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers juste valeur niveau 3</b>	<b>10 894</b>	<b>(10 868)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>	<b>0</b>
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de trading	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés à caractère opérationnel	5 878	(2 401)	-	-	-	-	3 477
<b>Passifs financiers juste valeur niveau 3</b>	<b>5 878</b>	<b>(2 401)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 477</b>

Au 31 décembre 2015, les actifs financiers de niveau 3 comprenaient principalement un contrat d'approvisionnement en gaz, dont la juste valeur était calculée sur la base d'un modèle intrinsèque interne. Ce contrat est arrivé à son terme au cours de l'exercice 2016.

Les passifs financiers de niveau 3 comprennent principalement un contrat d'approvisionnement en électricité, dont la juste valeur est calculée sur la base d'un modèle optionnel interne, basé sur les paramètres observables et estimés suivants :

- Paramètres observables sur un marché : Prix de marché forward électricité horizon marché, prix de marché forward garanties d'origine horizon marché ;
- Paramètres estimés en interne : Prix de marché forward électricité au-delà des horizons marché, prix de marché forward garanties d'origine au-delà des horizons marché, facteurs de forme production (estimés sur des données historiques), productions par centrales, prix de marché de la capacité, pertes en ligne, indices du coût de rachat de la production ainsi que des paramètres liés à l'option d'achat.

La valorisation de ce contrat d'approvisionnement en électricité s'élève à (3,5) M€ au 31 décembre 2016 contre (5,9) M€ au 31 décembre 2015, en raison notamment d'une évolution favorable des prix de marché de l'électricité et des perspectives retenues par le Groupe pour certains paramètres estimés en interne. En

modifiant les paramètres de calcul, cette valeur pourrait varier de (3,8) M€ dans le cadre d'un scénario défavorable de baisse de 10% des prix de marché forward électricité à (3,1) M€ pour un scénario favorable de hausse de 10% des prix de marché forward électricité.

## 25.6 Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le montant net des instruments financiers dérivés après prise en compte d'accords de compensation globale ou d'accords similaires, qu'ils soient ou non compensés selon le paragraphe 42 d'IAS 32, est présenté dans le tableau ci-après :

	Au 31/12/2016			
	Montant brut	Montant net présenté dans l'état de situation financière *	Autres accords de compensation **	Montant net total
<i>En milliers d'euros</i>				
Juste valeur positive des dérivés	231 338	156 418	(151 718)	4 699
Juste valeur négative des dérivés	(196 156)	(121 236)	99 206	(22 031)

\* Il s'agit du montant net présenté dans l'état de situation financière après prise en compte des accords de compensations répondant aux critères énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32

\*\* Les autres accords de compensation comprennent les collatéraux et autres instruments de garanties, ainsi que les accords de compensation qui ne satisfont pas aux critères énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32

	Au 31/12/2015			
	Montant brut	Montant net présenté dans l'état de situation financière *	Autres accords de compensation **	Montant net total
<i>En milliers d'euros</i>				
Juste valeur positive des dérivés	78 214	44 337	(14 329)	30 008
Juste valeur négative des dérivés	(199 081)	(165 204)	77 786	(87 418)

\* Il s'agit du montant net présenté dans l'état de situation financière après prise en compte des accords de compensations répondant aux critères énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32

\*\* Les autres accords de compensation comprennent les collatéraux et autres instruments de garanties, ainsi que les accords de compensation qui ne satisfont pas aux critères énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32

## 25.7 Risques de marché et gestion des risques

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

### 25.7.1 Risque de crédit

Le Groupe est amené à effectuer des transactions (ventes ou achats) avec de nombreuses contreparties pour un montant global important.

Concernant son activité de fourniture d'électricité et de gaz, le Groupe suit au quotidien l'encours clients et constate au besoin des dépréciations sur les créances qui présenteraient un risque de recouvrement trop faible. En particulier, les provisions pour dépréciation couvrent l'intégralité du risque de perte du Groupe en cas de non recouvrement des créances clients échues à plus d'un an. Au 31 décembre 2016, cette dépréciation des comptes clients représente 19 667 milliers d'euros (contre 20 161 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Concernant son activité de négoce d'énergie, le Groupe traite avec des contreparties de premier rang sur le marché européen. Le risque de défaillance de telles contreparties est jugé comme non significatif par le Groupe. La ventilation de la juste valeur par type de contrepartie au 31 décembre 2016 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Marché organisé avec chambre de compensation	27 976	(105 041)
Industriels de l'énergie	6 103	(9 322)
Banques et assimilées	1 103	(6 504)
<b>Juste valeur nette des dérivés à la clôture</b>	<b>35 181</b>	<b>(120 867)</b>

### 25.7.2 Risque de contrepartie

Il se définit comme l'ensemble des pertes que subirait le Groupe sur ses activités opérationnelles et sur les marchés si l'une de ses contreparties venait à faire défaut et n'exécutait pas de ce fait ses obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie à travers l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Dans le cas des instruments financiers à la juste valeur par résultat, ce risque correspond à la juste valeur positive. Lors de l'évaluation des instruments dérivés, le facteur risque de contrepartie est intégré dans la détermination de la juste valeur de ces dérivés.

### 25.7.3 Risque de liquidité

Le Groupe suit quotidiennement ses disponibilités en termes de liquidités et besoins de liquidités à courts et moyens termes pour s'assurer à tout moment d'avoir des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements pour le développement du Groupe.

Le Groupe dispose de trois emprunts obligataires d'un montant total de 183 millions d'euros, d'une facilité de crédit bancaire, dont le montant a été porté à 120 millions d'euros en 2016, d'une ligne de crédit court terme auprès du clearer des opérations effectuées sur les marchés règlementés de l'énergie, pour un montant total de 55 millions d'euros, d'un contrat de factoring de créances commerciales pour un montant maximum de 65

millions d’euros, et de facilités de crédit court terme consenties par ses partenaires bancaires (10 millions d’euros au 31 décembre 2016).

#### 25.7.4 Risque de marché

Direct Energie conclut des contrats d’achats et de ventes fermes d’énergie sur des marchés organisés ou avec des contreparties de gré à gré.

Ces instruments financiers dérivés entrent dans la gestion et l’optimisation de l’approvisionnement des clients. Ces instruments sont sensibles à la variation des prix de marché des matières premières, qui a une volatilité importante.

Le Groupe revoit hebdomadairement son portefeuille d’instruments financiers dérivés afin de suivre plus particulièrement les risques liés au marché. L’effet sur le compte de résultat et les réserves d’instruments financiers du Groupe dans le cas d’un choc uniforme sur l’ensemble des cours à terme est présenté dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Variation des prix	31/12/2016		31/12/2015	
		Résultat	Réserves	Résultat	Réserves
Achats/ventes à terme d'électricité - couverture		-	44 376	-	91 088
Achats/ventes à terme d'électricité - non qualifiés de couverture	+5€/MWh	27 254	-	21 565	-
<b>Sensibilité achats/ventes électricité</b>		<b>27 254</b>	<b>44 376</b>	<b>21 565</b>	<b>91 088</b>
Achats/ventes à terme de gaz - couverture		-	-	-	-
Achats/ventes à terme de gaz - non qualifiés de couverture	-10% gaz +10% oil	(3 569)	-	(17 391)	-
<b>Sensibilité achats/ventes gaz</b>		<b>(3 569)</b>	<b>-</b>	<b>(17 391)</b>	<b>-</b>
<b>Sensibilité achats/ventes électricité et gaz</b>		<b>23 685</b>	<b>44 376</b>	<b>4 174</b>	<b>91 088</b>

## Note 26. INFORMATIONS SECTORIELLES

L’information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

### 26.1 Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l’information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Conseil d’Administration du Groupe afin de permettre l’allocation des ressources aux différents secteurs et l’évaluation de leurs performances. Le Conseil d’Administration est le « principal décideur opérationnel » au sens d’IFRS 8.

Les informations sectorielles comparatives au titre de l’exercice 2015 sont présentées selon le même découpage.

Les secteurs retenus par le Groupe sont ainsi les suivants :

- « Commerce France » et « Commerce Belgique » qui correspondent à l'activité de fourniture d'énergie aux consommateurs finaux ;
- « Production » qui désigne les filiales du Groupe en charge des projets de développement de centrale de production d'électricité ;

Ces secteurs opérationnels correspondent aux unités génératrices de trésoreries (UGT) considérées par le Groupe au sens de la norme IAS 36.

## 26.2 Indicateurs sectoriels

Les données sectorielles s'entendent avant éliminations inter-secteurs.

En milliers d'euros	Au 31/12/2016							
	Commerce		Production	Autres	Eliminations	Total		Total
	France	Belgique	France	France	France	France	Belgique	
<b>Éléments du compte de résultat</b>								
Produits des activités ordinaires	1 700 868	32 632	73 471	-	(114 543)	1 659 796	32 632	1 692 429
<i>dont produits externes</i>	1 647 961	32 632	11 835	-	-	1 659 796	32 632	1 692 429
<i>dont produits inter-secteurs</i>	52 907	-	61 635	-	(114 543)	-	-	-
Marge Brute	220 204	4 405	9 159	-	-	229 363	4 405	233 769
EBITDA	123 120	(4 821)	(617)	-	-	122 503	(4 821)	117 682
Résultat Opérationnel Courant	97 295	(4 821)	(5 715)	-	-	91 579	(4 821)	86 758
<b>Autres informations</b>								
Amortissements	(24 087)	-	(5 098)	-	-	(29 186)	-	(29 186)
Pertes de valeur	(112)	-	0	-	-	(112)	-	(112)
Actifs sectoriels nets	1 114 026	8 398	107 064	-	-	1 221 090	8 398	1 229 487
Investissements	33 311	-	459	-	-	33 770	-	33 770

En milliers d'euros	Au 31/12/2015							
	Commerce		Production	Autres	Eliminations	Total		Total
	France	Belgique	France	France	France	France	Belgique	
<b>Éléments du compte de résultat</b>								
Produits des activités ordinaires	1 009 099	7 723	733	-	(1 019)	1 008 812	7 723	1 016 535
<i>dont produits externes</i>	1 008 290	7 723	523	-	-	1 008 812	7 723	1 016 535
<i>dont produits inter-secteurs</i>	809	-	210	-	(1 019)	-	-	-
Marge Brute	147 489	441	523	-	-	148 011	441	148 452
EBITDA	62 945	(4 354)	(767)	-	-	62 178	(4 354)	57 824
Résultat Opérationnel Courant	39 094	(4 361)	(767)	-	-	38 327	(4 361)	33 965
<b>Autres informations</b>								
Amortissements	(22 500)	(7)	-	-	-	(22 500)	(7)	(22 507)
Pertes de valeur	(550)	-	-	-	-	(550)	-	(550)
Actifs sectoriels nets	552 276	3 047	58 301	-	-	610 577	3 047	613 624
Investissements	25 665	-	84	-	-	25 749	-	25 749

## 26.3 Réconciliation de l'EBITDA avec le Résultat opérationnel courant

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>EBITDA</b>	<b>117 682</b>	<b>57 824</b>
(+) Amortissements	(29 186)	(22 507)
(+) Paiements fondés sur des actions	(1 738)	(1 351)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>86 758</b>	<b>33 965</b>

L'EBITDA, tel que défini dans le tableau ci-dessus, correspond au principal indicateur suivi par le Conseil d'Administration du Groupe pour évaluer les performances des secteurs. Il correspond à un EBITDA n'intégrant pas les éléments non récurrents et non liés aux activités opérationnelles du Groupe mais intègre certaines provisions inhérentes à ces activités. En particulier, l'EBITDA suivi par le principal décideur opérationnel n'intègre pas les produits et charges liés aux variations de périmètre mais comprend les provisions pour dépréciation des créances clients.

## Note 27. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 27.1 Cautions et nantissements

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie marché organisé	110 000	110 000	-	-
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	40 493	9 450	31 043	-
Garanties Bancaires sur bail immobilier	476	-	-	476
Garanties Bancaires liées au réseau	10 870	10 870	-	-
Autres garanties bancaires	900	900	-	-
Autres garanties	4 325	-	4 325	-
<b>Total</b>	<b>167 064</b>	<b>131 220</b>	<b>35 368</b>	<b>476</b>

Les garanties bancaires sur contrats énergie représentent des garanties émises envers le clearer du Groupe pour les opérations réalisés sur les marchés organisés, ainsi qu'envers les contreparties industrielles et financières du Groupe sur les achats et ventes à terme d'électricité et de gaz réalisés hors des marchés organisés.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut du Groupe en tant qu'acteur sur les réseaux français.

Les autres garanties comprennent principalement une garantie émise par le Groupe dans le cadre de l'acquisition de la société Marcinelle Energie envers un gestionnaire de réseau de transport en Belgique.

## 27.2 Engagements d'achats et de ventes d'énergie dans le cadre de l'activité normale

Dans le cadre de son activité normale, le Groupe a souscrit des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'énergie afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients. L'analyse a conduit à exclure certains contrats du champ d'application de la norme IAS 39. Les échéances des montants et volumes notionnels de ces contrats exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sont les suivantes :

Notionnels en GWh Juste valeur en milliers d'euros	31/12/2016					
	Notionnels			Montants		
	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Achats fermes d'énergie	(12 119)	(9 381)	-	(369 139)	(258 110)	-
Ventes fermes d'énergie	2 147	343	-	75 490	8 158	-
<b>Total engagements fermes Energie</b>	<b>(9 972)</b>	<b>(9 037)</b>	<b>-</b>	<b>(293 649)</b>	<b>(249 952)</b>	<b>-</b>

Notionnels en GWh Montants en milliers d'euros	31/12/2015					
	Notionnels			Montants		
	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Achats fermes d'énergie	(1 798)	(277)	-	(42 195)	(7 157)	-
Ventes fermes d'énergie	899	4	-	18 875	117	-
<b>Total engagements fermes Energie</b>	<b>(899)</b>	<b>(272)</b>	<b>-</b>	<b>(23 320)</b>	<b>(7 040)</b>	<b>-</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, compte tenu de l'évolution des prix de l'électricité observée sur les marchés à terme et de ses conséquences sur les modalités d'approvisionnement du Groupe, les achats à terme réalisés à compter de cette date sur les marchés pour couvrir les besoins physiques de sa courbe de charge sont qualifiés comme relevant de l'activité dite normale car remplissant l'ensemble des conditions fixées par la norme IAS 39.

## 27.3 Capacités de transit

Dans le cadre de son activité de fournisseur de gaz, le Groupe a pris des engagements sur des capacités de transit. Les échéances des montants concernant ces capacités de transit sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2016	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagements sur les capacités de transit	83 644	8 091	33 845	41 708
<b>Total</b>	<b>83 644</b>	<b>8 091</b>	<b>33 845</b>	<b>41 708</b>

## 27.4 Contrats de location simple

Les contrats de location simples conclus par le Groupe en tant que preneur concernent essentiellement les locaux utilisés par les sociétés du Groupe.

Les paiements de locations et les revenus de sous-location comptabilisés au cours des exercices 2016 et 2015 se détaillent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Paiements minimaux	(1 387)	(1 378)
Loyers conditionnels	-	-
Revenus de sous-location	-	-
<b>Charges de la période</b>	<b>(1 387)</b>	<b>(1 378)</b>

Les paiements minimaux futurs et les revenus de sous-location à effectuer ou recevoir en vertu de contrats de location simples non résiliables et de contrats de sous-location non résiliables sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Échéances		
	31/12/2016	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Paiements minimaux futurs	(9 966)	(1 790)	(5 478)	(2 698)
Revenus de sous-location futurs	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(9 966)</b>	<b>(1 790)</b>	<b>(5 478)</b>	<b>(2 698)</b>

## Note 28. PARTIES LIEES

<i>En milliers d'euros</i>	Périmètre de consolidation		Autres parties liées		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Ventes aux parties liées	45 724	22 492	140	85	45 864	22 577
Achats aux parties liées	(600)	(600)	(2 724)	(296)	(3 325)	(895)
Créances sur les parties liées	15 403	17 678	-	-	15 403	17 678
Dettes sur les parties liées	(6 955)	(4 115)	(2)	(1)	(6 957)	(4 116)

### 28.1 Transactions avec les entreprises du périmètre de consolidation

Les transactions avec les entreprises du périmètre de consolidation concernent les transactions avec les entreprises associées et coentreprises. Elles sont principalement composées d'achats et ventes d'énergie ou de prestations de service.

## 28.2 Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées au 31 décembre 2016 sont composées principalement de transactions avec les sociétés actionnaires de Direct Energie.

## Note 29. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Groupe sont le Président directeur général et les directeurs généraux délégués, soit trois personnes.

Pour l'année 2016, la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 1 291 milliers d'euros à laquelle s'ajoutent 11 milliers d'euros d'avantages en nature. Pour l'année 2015, la rémunération globale des dirigeants s'élevait à 1 170 milliers d'euros, à laquelle s'ajoutaient 13 milliers d'euros d'avantages en nature.

Au titre de l'exercice 2016, le Groupe a enregistré dans ses comptes des charges relatives aux plans de souscription d'actions de ses dirigeants pour un montant de 708 milliers d'euros. Ce montant s'élevait à 583 milliers d'euros en 2015.

Une charge relative aux engagements de retraite des dirigeants a également été comptabilisée pour un montant de 47 milliers d'euros en 2016. Cette charge s'élevait à 30 milliers d'euros en 2015.

Au 31 décembre 2016, les provisions au titre de ces engagements de retraite s'élèvent à 212 milliers d'euros (contre 165 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Aucun crédit ou avance n'a été alloué aux membres des organes d'administration en 2015 et 2016.

## Note 30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Contrôle légal	609	601
Autres diligences directement liées	53	272
Autres prestations	-	-
<b>Honoraires des Commissaires aux comptes</b>	<b>661</b>	<b>873</b>

## **Note 31.** EVENEMENTS POST CLOTURE

---

Aucun événement post-clôture significatif n'est à signaler.

## Note 32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom de l'entité	Adresse du siège social	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode de consolidation
Direct Energie	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris	100%	100%	Société mère
Direct Energie Génération	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris	100%	100%	IG
Yfrégie	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris	100%	100%	IG
Hambrégie	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris	100%	100%	IG
Compagnie Electrique de Bretagne	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris	60%	60%	ME
Direct Energie Concessions	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris	100%	100%	IG
SOPHYE LACMORT	Route du Moulin 38570 Tencin	50%	50%	ME
Direct Energie EBM Entreprises	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris	50%	50%	ME
Direct Energie Belgium	Avenue Louise 149/24 1050 Bruxelles	100%	100%	IG
Direct Energie Services	Avenue Louise 149/24 1050 Bruxelles	100%	100%	IG
3CB SAS	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris	100%	100%	IG
Marcinelle Energie SA	Rue de la Providence 150 6030 Charleroi	100%	100%	IG
CO BIOGAZ	318 rue de Fougères Immeuble Le Noven 35700 Rennes	26%	26%	ME